



## **PROCES - VERBAL**

**de la séance du Conseil Communal de Renens  
du jeudi 18 avril 2013, à 20h15  
à la Salle de Spectacles**

**7<sup>ème</sup> séance – 2012 / 2013**



## Séance du jeudi 18 avril 2013

### Présidence de Mme Nicole Divorne, Présidente

*Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers, le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.*

*J'adresse mes cordiales salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, à notre secrétaire suppléante ainsi qu'aux représentants de la presse et à toutes les personnes qui, dans la salle ou derrière leur écran, nous font l'honneur de suivre nos débats.*

*Conformément à l'art. 66 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.*

L'appel fait ressortir la présence de 65 conseillères et conseillers.

Sont excusé(e)s: Mmes Nathalie Kocher-Jaccard, Rosana Joliat Herrera, Betty Forestier ainsi que MM. Frédéric George, Ali Kiliñç, João-Batista Domingos, Gian-Luca Ferrini, Christophe Kocher, Pascal Montemari, Aso Piroti et Carlos Machado

Sont absents: MM. Hasan Dinç, Ricardo Gaspar, Antonio Lepore et M. Raymond Gauthier

*Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.*

*Je déclare ouverte cette septième séance du Conseil communal de Renens pour l'année 2012-2013.*

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Après s'être assurée que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, Mme la Présidente annonce qu'elle a reçu:

- Une motion de M. Didier Divorne
- Une interpellation de Mme Victoria Ravaioli-Thibaud
- Une interpellation de Mme Verena Berseth

Ces interventions seront traitées prioritairement aux points N° 15 de l'ordre de jour.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La discussion n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation du Conseil communal.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 07 mars 2013

3. Démission
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Rapport du préavis N° 28-2013** - Rapport de la Municipalité sur l'état au 30 juin 2012 des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai – Réponses de la Municipalité aux interventions suivantes: Postulat de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'Administration, du 22 janvier 2009 / Postulat de Mme Line Rouyet: "Installation de bornes Internet publiques dans les bâtiments de l'Administration", du 16 novembre 2010 / Motion de MM. Byron Allauca et Michele Scala intitulée: "Une formation professionnelle pour les jeunes sans-papiers, du 20 mai 2010 / Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 et motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000.

*Commission de Gestion*

12. **Rapport du préavis N° 31-2013** – Modification du Règlement du Conseil communal de la Ville de Renens.

*M. Nicolas Freymond, Rapporteur*

13. **Rapport du préavis N° 32-2013** – Vente d'une emprise de la parcelle communale N° 760 sise au chemin du Chêne et versement d'un gain comptable dans un fonds de réserve libre pour acquérir des biens immobiliers (terrains et bâtiments)

*M. Stéphane Montabert, Président-Rapporteur*

14. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- Préavis N° 33-2013 - Introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets à Renens – Taxe au sac et taxe de base – Subvention visant à compenser partiellement le coût de la vie – Règlement communal sur la gestion des déchets – Règlement sur la subvention visant à compenser partiellement le coût de la vie.

*Présidence: PLR*

- Préavis N° 34-2013 - Adoption du plan de quartier P40 "Gare Sud".

*Présidence: PS*

- Préavis N° 35-2013 - Censuy – Demande d'un crédit pour la construction d'un bâtiment scolaire, d'une salle de gymnastique double (VD4), d'un Apems, d'un abri PCi de 192 places et pour l'aménagement d'un parc sportif.

*Présidence: Fourmi rouge*

#### 15. Motions, postulats, interpellations

- Développement du postulat de Mme Florence Widmer intitulé "Mèbre – Sorge – Midi, trois rues pour les piétons "
- Développement de la motion de Mmes Line Rouyet, Patricia Zurcher et M. Vincent Keller intitulé "Pour un Centre-Ville du XXIème siècle : moderne et piétonnier".

#### 16. Questions, propositions individuelles et divers

## 2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 07 mars 2013

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 07 mars 2013.

La discussion n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

Mme la Présidente remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture.

## 3. Démission

Mme la Présidente informe que le Bureau n'a reçu aucune annonce de démission et ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

## 4. Communications de la Présidence

### ❖ **Courrier**

*La Municipalité et moi-même avons reçu une lettre de Monsieur Christian Rapin, habitant l'avenue des Baumettes, qui réagit suite à un article publié dans le 24 Heures et intitulé « Renens évalue sa limite générale à 30 km/h ». Les différents points soulevés dans ce courrier ont directement été transmis à la Direction Urbanisme-Travaux, Service de l'Urbanisme qui est en charge du dossier des zones 30. La lettre de Monsieur Rapin est à votre disposition auprès de notre secrétaire si vous souhaitez la consulter à la fin de ce Conseil.*

### ❖ **Votations fédérale et cantonale**

*Je vous rappelle que les prochaines votations auront lieu le 9 juin 2013. Merci aux personnes convoquées pour le dépouillement et qui seraient dans l'impossibilité de venir de bien vouloir en informer Mme Charlet au plus vite.*

### ❖ **Tour de Romandie**

*Mercredi prochain, le 24 avril, le Tour de Romandie fera escale à Renens, avec une arrivée en fin d'après-midi devant la Grande Salle. Le lendemain, le Tour repartira depuis le site de la patinoire de Malley en direction de Prilly centre. Attention aux restrictions de circulation.*

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

## **5. Communications de la Municipalité**

*Nous avons reçu les communications écrites N° 7-2012/2013 de la Municipalité.*

La Présidente demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,*

*Vous avez vu que certains membres de la Municipalité avaient un brin de retard! En effet, nous étions, avec MM. Jean-Marc Dupuis, Jean-François Clément et Jean-Pierre Rouyet ainsi que Mme la Présidente, à une petite fête et manifestation qui marquait le lancement public de la nouvelle entreprise IRL+, pour laquelle vous avez voté un cautionnement et pour laquelle l'action du Conseil communal, des autorités cantonales et locales, l'action des collaborateurs et des syndicats a été déterminante et a permis de conserver cette entreprise ainsi que 70 emplois. Ceci me permet de signaler que demain et après-demain des journées "portes ouvertes" sont organisées. Vous pouvez profiter de ces journées pour aller à la rencontre des collaborateurs et découvrir également le nouvel outil technologique que cette entreprise a acquis*

*Je transmets maintenant la parole à Mme Tinetta Maystre pour des informations générales ainsi qu'une réponse à une question de M. Roland Divoirne. Son intervention sera suivie par une réponse orale à une interpellation de Mme Geneviève Bonzon qui vous sera lue par M. Jean-Marc Dupuis.*

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Je commencerai par une information et une réponse à une question de Mme Victoria Ravaioli-Thibaud qui nous avait interpellés lors de la dernière séance du Conseil par rapport au projet de construction à La Croisée, interpellation que nous avons transmise. La réponse est que les travaux préparatoires (démolition, travaux spéciaux, terrassement) commenceront au mois de juillet; il y avait une question de financement et une question de locataire. Voilà nous y comptons beaucoup.*

*Ensuite une réponse orale:*

REPONSE ORALE

*aux questions de M. le Conseiller communal Roland Divorne  
relative à l'harmonisation des registres*

*Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,*

*Lors de la séance du Conseil communal du 7 mars 2013, M. le Conseiller communal Roland Divorne a demandé des informations sur l'harmonisation des registres et sur l'attribution des numéros de logements et de rues pour tous les bâtiments de la Commune. Il constate que chaque propriétaire a reçu un numéro EGID et souhaite savoir ce qu'il doit en faire et connaître le rôle de la Commune dans cette procédure.*

*En séance de Conseil communal, Mme Marianne Huguenin, Syndique, a répondu oralement en rappelant que la démarche relative à l'harmonisation des registres a fait suite à la suppression du recensement fédéral global qui avait lieu tous les 10 ans. Cette suppression avait été adoptée à l'échelon fédéral et fait place à des recensements plus réguliers et par sondage. Pour les rendre possible, la Commune de Renens, à l'instar de toutes les communes de Suisse, a dû identifier chaque logement et chaque maison et un recensement complet des habitants a été fait, en collaboration avec la Poste mandatée à cette occasion.*

\*\*\*\*

*En complément à la réponse de Mme Huguenin, nous pouvons préciser les points suivants :*

*Le recensement fédéral a effectivement été remplacé par une opération dénommée "Harmonisation des registres". Chaque personne inscrite au contrôle des habitants se voit attribuer un numéro d'identification de bâtiment "EGID" (Eidgenössische Gebäudeidentifikator) et un numéro d'identification de logement "EWID" (Eidgenössische Wohnungsidentifikator). Ceci permet des analyses statistiques précises, par exemple sur la typologie des ménages ou la densité de la population. Ce travail s'est fait sur 3 ans.*

*A Renens, les propriétaires privés de maisons à 1 ou 2 logements ont reçu leurs numéros EGID et EWID il y a environ 1 an suite au mandat attribué à la Poste. Aujourd'hui, les Services de la population et de l'urbanisme achèvent l'envoi de ces numéros aux gérances d'immeubles et aux PPE pour leurs besoins administratifs.*

*Le registre des bâtiments est cantonal. La Commune doit ainsi lui faire part des changements (démolitions et constructions) de façon régulière pour sa tenue à jour.*

*Les locataires et les propriétaires de leur propre logement n'ont donc pas de tâches à effectuer.*

—

*La Municipalité considère avoir ainsi répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Roland Divorve relative à l'harmonisation des registres, du 7 mars 2013.*

*La troisième information que je fais encore, c'est un peu notre feuilleton de notre Conseil communal ces derniers temps mais un feuilleton qui arrive au bout pour cette phase, je vais parler de la modération de la circulation au centre.*

*Celles et ceux qui ont passé par les rues du centre entre hier et aujourd'hui auront vu les autocollants collés par terre, premier signe concret de la campagne d'information et de sensibilisation en cours pour faire comprendre le régime de zone de rencontre au centre.*

*Comme mentionné lors des Conseils de février et mars, la Municipalité a en effet souhaité répondre aux critiques qui lui ont été transmises, relatives au non-respect des règles d'usages en zone de rencontre, et ce dans le champ de ses compétences. Au terme des travaux du groupe de travail, nous sommes à même de vous expliquer l'action en cours qui repose sur deux axes.*

*Le premier concerne l'aménagement des rues. La semaine prochaine il sera procédé à la peinture au sol de onze ovales représentant un tapis granuleux de couleur verte. Puis début mai, ces ovales seront complétés de mobilier ad'hoc, soit une vingtaine de galets-sièges en béton de 3 teintes différentes, qui garantiront la protection des sorties d'immeubles. De plus, des bandes de fanions aux couleurs de Renens marqueront l'entrée de la rue de la Mèbre et de la rue Neuve.*

*Le second axe concerne la communication. Il est composé de la pose de ces autocollants temporaires et d'un dépliant tout ménage distribué la semaine prochaine, dont le tirage vient d'être terminé. Ils sont à votre disposition ici, mais vous le recevrez également en tout ménage la semaine prochaine. Il est aussi prévu un flyer plus spécifique à l'attention des usagers du centre, qui seront posés sur les voitures et transmis aux commerçants et tenanciers d'établissement publics à disposition de leurs clients, pour rappeler l'excellente connexion en transport public du centre, ainsi que les parkings existants et leur tarif, plus avantageux et pratiques que les places dans la rue, dont le tarif horaire passera lui à CHF 3.-/heure.*

*Au terme de la campagne de sensibilisation, une action répressive à l'attention des indisciplinés sera menée. Sur une période déterminée, PolOuest intensifiera le contrôle du stationnement et le contrôle de vitesses.*

*Cette campagne répond aux critiques légitimes qui nous ont été adressées. Instaurer des zones de rencontres nécessite un suivi et de la communication. Celle-ci avait fait défaut. Et il s'agissait d'accompagner cette mise en œuvre, et son acceptation par les usagers, de façon plus forte qu'imaginé au départ. Mais comme dit la dernière fois, ces mesures n'hypothèquent pas l'avenir et les demandes qui seront posées ultérieurement, elles*

*répondent aux besoins de sécurité piétonne actuelle et pourront être utilisées différemment si nécessaire.*

- **M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

REPONSE ORALE

*à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Geneviève Bonzon relative à la mise en place de "boîtes d'échange entre voisins" à différents endroits de la ville*

*Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,*

*Lors de sa séance du Conseil communal du 19 janvier 2013, Madame la Conseillère communale Geneviève Bonzon a déposé une interpellation relative à la mise à disposition de boîtes d'échange entre voisins.*

*A cette question, la Municipalité répond comme suit :*

*Après en avoir discuté avec l'interpellatrice, la Direction Bâtiments et Environnement propose de reprendre l'idée originale de boîtes d'échange entre voisins qui consiste à mettre à disposition des objets qui n'ont plus d'utilité pour certains, mais pouvant encore servir pour d'autres.*

*Cependant, en lieu et place d'utiliser d'anciennes caissettes à journaux dans les rues de la ville qui peuvent vite se transformer en poubelles de ville, l'idée est de mettre à disposition des usagers des déchèteries mobiles de quartiers, une boîte d'échange qui telle une ressourcerie serait présente lors des 60 dates des déchèteries mobiles, sous la surveillance d'un recycleur professionnel.*

*Cette solution ayant séduit Madame la Conseillère communale Geneviève Bonzon, la Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de celle-ci, déposée lors de la séance du Conseil communal du 19 janvier 2013, relative aux boîtes d'échange entre voisins.*

*Si vous le permettez, je vais peut-être anticiper une question, à savoir si c'est valable seulement un jour? Oui effectivement, pendant les déchèteries cela sera là et si les objets déposés ont de la valeur ou sont intéressants, ils seront emmenés au CTC et ressortis lors d'une prochaine déchèterie mobile et si vraiment cela ne vaut pas la peine, ils seront débarrassés.*

*Pour finir, un petit mot qui tient au cœur de tout le monde: ce sont les jardins familiaux, pour féliciter le nouveau président qui est parmi nous, M. Alberto Mocchi, qui a accepté de prendre la présidence des jardins familiaux. Je vous félicite, vous remercie et vous souhaite beaucoup de plaisir dans votre nouvelle charge.*

Mme la Présidente remercie la Municipalité et ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**  
Réaction concernant le dépliant "Info-Déchets 2013"

*Donc, nous sommes au chapitre des communications de la Municipalité et il y a une communication de la Municipalité qui a eu lieu récemment et qui a concerné tous les habitants de Renens, je parle de ce fascicule qui concerne la taxe au sac et qui nous informe, déjà, de pas mal de point du futur règlement selon la taxe au sac, dont notamment la couleur des containers, les obligations légales, etc.*

*Et donc, moi je suis très surpris, vu que non seulement ce préavis n'a pas été voté par le Conseil communal, mais la Commission de préavis qui devait en statuer ne s'est même pas encore réunie non plus. Donc, de deux choses l'une, soit nous venons de découvrir le voyage temporel à Renens, ce qui une excellente nouvelle, soit la Municipalité considère ce Conseil comme une simple chambre d'enregistrement. Je vous laisse décider de l'hypothèse la plus plausible. Merci.*

### **Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

*Vous avez raison sur la forme. D'abord, j'aimerais vous dire autre chose, c'est que nous sommes assez fiers de la communication, car une bonne communication se doit de déclencher des effets et là je peux vous dire qu'elle en a déclenchés et a suscité plein de questions, ce qui nous fait dire que nous sommes assez confiants quant à la bonne marche de cette mise en place.*

*Vous avez raison sur la forme, cela nous a échappé, par contre dans les autres communiqués, comme le "Carrefour Info" et autre et vous l'aurez certainement remarqué, il est bien mentionné "sous réserve de l'acceptation du Conseil communal". Tant dans la presse, où un article consacré à ce sujet paraît toutes les semaines ou toutes les deux semaines, que lors d'émissions de télévision, comme il y a deux jours sur La Télé, j'insiste sur le fait que cela passait en séance du Conseil communal. Là, lorsque nous nous en sommes rendus compte c'était déjà à l'imprimerie mais vous avez absolument raison, nous ne voulions passer par-dessus le Conseil communal.*

*On me fait remarquer que dans le premier papillon il est fait la mention suivante: "Le préavis pour la mise en place du nouveau règlement sera déposé au Conseil communal pour décision ce printemps". Il n'y a donc aucune volonté de vouloir cacher quoi que cela soit.*

- **Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, PS**  
Réaction suite à la réponse de la Municipalité relative au projet de construction à La Croisée

*Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers collègues,*

*Je tenais à remercier Mme Tinetta Maystre pour sa réponse précise.*

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Municipalité est close.

## 6. Communications éventuelles de la Commission des finances

Mme la Présidente invite M. Roland Divorne, Président de la Commission des finances, à faire part des communications de la COFIN.

- **M. Roland Divorne, Président de la Commission des finances**

*Madame la Présidente, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues.*

*Lors de sa séance du 16 avril 2013, la COFIN a traité le dépassement budgétaire du compte 3810.3142 « Entretien des voies industriels », ceci pour la remise en état urgente de la voie de raccordement sur la parcelle N° 1229 de la ville de Renens. Soit un dépassement budgétaire de CHF 19'700.-, pour un coût total des travaux de CHF 49'700.-*

➤ *La commission a accepté ce dépassement, à l'unanimité.*

*La COFIN a en outre traité le préavis suivant qui sera déposé ce soir au Conseil.*

### **PRÉAVIS N° 33-2013** (Présidence: PLR)

*Introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets à Renens – Taxe au sac et taxe de base – Subvention visant à compenser partiellement le coût de la vie – Règlement communal sur la gestion des déchets – Règlement sur la subvention visant à compenser partiellement le coût de la vie.*

- *Au vote, la Commission accepte les incidences financières de ce préavis, soit pour ;*
  - *Une taxe au sac, une taxe de base et les charges supplémentaires pour le budget 2013*
  - *ainsi que pour une subvention communale au bénéfice des personnes physiques assujetties à la taxe de base à Renens pour le financement de l'élimination des déchets, visant à compenser partiellement le coût de la vie en ville de Renens.*

***avec 8 voix pour et 3 abstentions.***

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Commission des finances.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie M. Roland Divorne et clôt la discussion sur les communications de la Commissions des finances.

## 7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. Jacques Berthoud, Président de la CUAT, a informé au préalable Mme la Présidente du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

**8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)**

M. Didier Vienet, Président de la CARIC, fait signe à Mme la Présidente du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

**9. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil Communal**

Mme la Présidente demande si un conseiller désire faire part de son rapport.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la Présidente clôt la discussion.

**10. Changement dans la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales**

Commission des finances

Suite à la démission de M. Alberto Mocchi de la Commission des finances, le groupe Les Verts sera dorénavant représenté par Mme Nathalie Kocher-Jaccard.

Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

Suite à la démission de M. Ali Kiliç de l'Association de communes de la région pour la réglementation de service des taxis, le groupe Fourmi rouge présente Mme Ellen-Mary Dreier, respectant ainsi la convention de législation.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

**11. Rapport du préavis N° 28-2013 - Rapport de la Municipalité sur l'état au 30 juin 2012 des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai – Réponses de la Municipalité aux interventions suivantes: Postulat de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'Administration, du 22 janvier 2009 / Postulat de Mme Line Rouyet: "Installation de bornes Internet publiques dans les bâtiments de l'Administration", du 16 novembre 2010 / Motion de MM. Byron Allauca et Michele Scala intitulée: "Une formation professionnelle pour les jeunes sans-papiers, du 20 mai 2010 / Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 et motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000**

Mme la Présidente prie Mme Nadia Carota, Présidente de la Commission de gestion, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture du rapport

- **Mme Nadia Carota, Présidente de la Commission de gestion**, donne lecture du rapport de la Commission

*Le rapport du préavis N° 28-2013 ayant été lu lors du dernier Conseil, je vous ferai lecture du complément d'information et des conclusions.*

*Pour rappel, la Commission de gestion avait souhaité classer le postulat N° 1 dudit préavis. Le postulant ayant demandé une motion d'ordre, la Commission de gestion s'est réunie pour revoir ce point.*

#### INTEGRALITE DU RAPPORT

##### Rapport de la Municipalité sur l'état au 30 juin 2012 des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai

##### Réponses de la Municipalité aux interventions suivantes :

*Postulat de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'Administration, du 22 janvier 2009*

*Postulat de Mme Line Rouyet : "Installation de bornes Internet publiques dans les bâtiments de l'Administration", du 16 novembre 2010*

*Motion de MM. Byron Allauca et Michele Scala intitulée : "Une formation professionnelle pour les jeunes sans-papiers", du 20 mai 2010*

*Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000*

*La Commission de gestion chargée d'étudier le préavis N° 28-21013 Rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 30 juin 2012 s'est réunie le mercredi 6 février 2013.*

*La Commission de gestion était représentée par : Mesdames Danielle Ayer, Rosana Joliat, Simone Szenyan-Reymond, Florence Widmer, Nadia Carota présidente, Elodie Golaz Grilli rapporteuse, ainsi que Messieurs Gérard Duperrex, Jean-Pierre Leyvraz, Christophe Kocher*

*Les membres de la commission de gestion ont été accueillis par Madame la Syndique Marianne Huguenin, et une délégation municipale composée de Messieurs les conseillers municipaux, Jean-Marc Dupuis et Jean-Pierre Rouyet. Le Secrétaire municipal, Monsieur Jean-Daniel Leyvraz, était excusé.*

*Les motionnaires ou auteurs de postulats n'ont pas souhaité être présent et ont passé le relais à des représentants de la commission de gestion.*

*La Commission d'étude a pris les objets en suspens l'un après l'autre :*

1. **Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Motion TL", du 15 juin 2006 / Postulat de M. Laurent Desarzens pour la gratuité des transports publics sur la ligne TL No 7 à Renens, dans la boucle : La Croisée – Av. du 14-Avril – Pl. Nord de la Gare – R. de Lausanne – La Croisée, du 9 novembre 2006 / Postulat de Mme Rose-Marie Matti intitulé "Pour**

**encourager la mobilité douce", du 1er novembre 2007 / Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Prendre avec" (transports publics), du 3 septembre 2009**

La Municipalité nous rappelle que sur ce dossier les TL ne sont pas favorables aux propositions.

La Municipalité souhaiterait trouver une solution et donner une réponse au plus vite, mais pour l'instant il n'y a pas les moyens de réaliser le tout mais d'avancer petit à petit.

**2. Postulat de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'Administration, du 22 janvier 2009**

La Municipalité souligne que toutes nouvelles constructions ou rénovations sont misent aux normes. Une société a été mandatée pour étudier les besoins basiques en la matière. Une étude plus poussée sur tous les biens communaux n'est pas possible car trop coûteuse (entre 70'000.- et 100'000.- francs).

Le postulant accepte la réponse de la municipalité.

**3. Postulat du 21 janvier 2010, de la Commission chargée de l'examen préalable du postulat du 9 novembre 2009 de M. Reza Safaï : "Pour un terrain synthétique au stade du Censuy", chargeant la Municipalité de lui soumettre, d'ici au 30 décembre 2010, un rapport présentant le plan d'aménagement de la zone sportive du Censuy**

La Municipalité répondra au postulat lors du projet du Censuy. Un avant-projet a déjà été validé, la mise à l'enquête faite et la municipalité est en attente des soumissions.

**4. Postulat de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT) relatif aux supports des moyens de communications, du 24 juin 2010**

Depuis 6 mois la Commune a engagé une juriste et espère avancer sur ce dossier.

**5. Postulat de Mme Line Rouyet "Installation de bornes Internet publiques dans les bâtiments de l'Administration", du 16 novembre 2010**

Après information dans le Carrefour info et au conseil communal, la municipalité constate que la fréquentation de la borne internet est très faible. Elle restera toutefois à disposition mais d'autres bornes ne verront pas le jour pour l'instant.

La réponse de la Municipalité convient parfaitement à la postulante.

**6. Postulat de Mme Suzanne Sisto-Zoller "Pour une politique plus active du logement", du 12 décembre 2011**

La Municipalité prend très au sérieux cette demande et avance sur ce dossier. Elle a besoin de plus de temps pour le finaliser.

**7. Motion de MM. Byron Allauca et Michele Scala intitulée : "Une formation professionnelle pour les jeunes sans-papiers", du 20 mai 2010**

Dès février des jeunes sans-papiers pourront être engagés comme apprentis.

**8. Motion de Mme Verena Berseth et consorts relative à la mise sur pied d'un service d'aide aux locataires qui risquent l'expulsion pour non-paiement du loyer, du 29 juin 2005**

La Municipalité nous informe qu'une réponse sera donnée au printemps.

Ce dossier avance grâce à l'engagement d'une assistante social à l'ARASOL, qui fait le lien entre le CSR et la commune. Ceci permet un meilleur suivi des locataires en difficultés.

La motionnaire lors de son intervention au conseil communal du 31 janvier 2013, demandait à la municipalité d'entrer en matière et de répondre favorablement dans le préavis sur les logements.

**9. Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 /Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000**

La Municipalité souhaite attendre pour d'éventuel projet dans le quartier de la Savonnerie.

Discussion générale

Il nous semble que parfois les postulats ou les motions demandent énormément d'énergie pour obtenir une réponse rapide sous forme de préavis. Le Conseil communal doit aussi tenir compte que de simples questions, ou des propositions sous forme d'interpellation permettent d'obtenir également des réponses appropriées et éviteraient dès lors de nombreux sujets en suspens.

En résumé la commission de gestion propose de considérer qu'il a été répondu aux postulats et aux motions ci-dessous :

**2. Postulat de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'Administration, du 22 janvier 2009**

➤ Oui à l'unanimité

**5. Postulat de Mme Line Rouyet "Installation de bornes Internet publiques dans les bâtiments de l'Administration", du 16 novembre 2010**

➤ Oui à l'unanimité

**7. Motion de MM. Byron Allauca et Michele Scala intitulée : "Une formation professionnelle pour les jeunes sans-papiers", du 20 mai 2010**

➤ Oui à l'unanimité

**9. Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 /Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000**

➤ Oui à l'unanimité

Et de repousser le délai de réponses des interventions suivantes :

**3. Postulat du 21 janvier 2010, de la Commission chargée de l'examen préalable du postulat du 9 novembre 2009 de M. Reza Safai : "Pour un terrain synthétique au stade du Censuy", chargeant la Municipalité de lui soumettre, d'ici au 30 décembre 2010, un rapport présentant**

*le plan d'aménagement de la zone sportive du Censuy*

- *La commission de gestion accepte par 5 oui, 1 refus et 3 abstentions*

**4.** *Postulat de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT) relatif aux supports des moyens de communications, du 24 juin 2010 La commission de gestion accepte par 5 oui, 1 refus et 3 abstentions*

**6.** *Postulat de Mme Suzanne Sisto-Zoller "Pour une politique plus active du logement", du 12 décembre 2011*

- *La commission de gestion accepte par 7 oui, 1 refus et 1 abstention*

**8.** *Motion de Mme Verena Berseth et consorts relative à la mise sur pied d'un service d'aide aux locataires qui risquent l'expulsion pour non-paiement du loyer, du 29 juin 2005*

- *La commission de gestion accepte par 7 oui, 1 refus et 1 abstention*

*Par contre, la commission de gestion souhaite classer le postulat :*

**1.** *Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Motion TL", du 15 juin 2006 / Postulat de M. Laurent Desarzens pour la gratuité des transports publics sur la ligne TL No 7 à Renens, dans la boucle : La Croisée – Av. du 14-Avril – Pl. Nord de la Gare – R. de Lausanne – La Croisée, du 9 novembre 2006 / Postulat de Mme Rose-Marie Matti intitulé "Pour encourager la mobilité douce", du 1er novembre 2007 / Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Prendre avec" (transports publics), du 3 septembre 2009.*

*La Commission de gestion, dans sa majorité, souhaite remettre au goût du jour les différents postulats, afin de redonner une véritable dynamique aux diverses demandes concernant les TL.*

*En effet, on peut constater que le dossier TL évolue de jour en jour : nouveaux bus, nouveaux tracés, nouvelles lignes, nouveaux tarifs et abonnements, etc...*

*C'est pourquoi, on ne peut que vite se rendre à l'évidence que les postulats et autres motions n'ont plus du tout l'impact escompté (plus de 7 ans pour le postulat le plus ancien et 4 ans pour le plus récent !)*

*La Commission de gestion ne souhaite en aucun cas s'approprier les thématiques citées ; par contre, notre commission pourrait soit déposer un postulat/motion au nom de la Commission de gestion ou en faire la demande aux postulants (qui siègent encore au CC) ou aux différents groupes d'actualiser les demandes.*

*Avec une customisation à l'ère 2013, notre Municipalité pourrait dès lors bien répondre aux demandes réactualisées et par là même mieux les exposer et en débattre avec les interlocuteurs ciblés.*

*En résumé, la Commission de gestion demande de revoir le contenu de ces postulats et propose aux membres du Conseil communal de donner leur aval pour en déposer un ou plusieurs postulats « mouture 2013 ». Et de considérer qu'il a été répondu à ce postulat.*

*Vœu de la commission de gestion*

*La Commission de gestion émet un vœu sur le Postulat 6 de Mme Suzanne Sisto-Zoller "Pour une politique plus active du logement", du 12 décembre 2011.*

- *La Commission de gestion souhaite que la réponse à ce postulat ne dépasse pas janvier 2014.*

*Au vote, la commission de gestion, désignée pour étudier ce préavis, a accepté à l'unanimité des membres présents les conclusions amendées et propose au Conseil communal de suivre sa proposition.*

#### Complément d'information

*La Commission de Gestion s'est réunie le 27 mars 2013, en présence de la Municipalité et du motionnaire souhaitant discuter des propositions de postulats/motions qu'il avait posées.*

*Après avoir entendu les positions de la Municipalité et du motionnaire, la Commission de Gestion a décidé de retirer son amendement concernant les postulats et motions cités au point 1 du préavis N° 28-2013.*

*La Commission de gestion regrette toutefois que plusieurs motions et postulats soient regroupés par thème sous un même point. Elle aurait préféré discuter des différents motions et postulats de manière individuelle, étant donné que certains traitent du fond de la thématique et d'autres de la forme. Néanmoins, la Commission de gestion déplore la réponse de la Municipalité formulée en mars 2012. En effet, la Municipalité s'était engagée lors de l'étude du préavis N° 11-2012 à déposer un préavis concernant les diverses demandes relatives aux transports publics dans le courant de l'année 2012...*

*La Commission de gestion accepte donc à l'unanimité les conclusions de la Municipalité.*

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. Daniel Rohrbach, PS**

*Bonsoir,*

*Permettez-moi de remercier la Commission de gestion et vous inviter à la suivre dans ses conclusions, notamment pour accepter les conclusions telles que présentées par la Municipalité. Je suis vraiment content de la réunion que nous avons pu avoir avec elle. Merci.*

- **Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, PS**

*Je désire poser un amendement par rapport à la motion Stöckli.*

*Au nom du Parti socialiste, je demande d'amender:*

*"De considérer qu'il a été répondu aux postulats et aux motions ci-dessous:*

*9. Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995*

*et de la déplacer sous: D'accepter de repousser le délai de réponses des interventions suivantes".*

*Je comprends bien que cette motion date, elle aura bientôt vingt ans, elle devra certainement être remise au goût du jour et qu'elle risque d'être englobée dans un autre projet, mais je trouve dommage de la classer comme cela, je pense que nous pouvons la maintenir.*

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Votre proposition, Madame Ravaoli-Thibaud, est de la compétence du Conseil. Je comprends cette position et la Municipalité ne va pas se battre contre votre amendement. C'est vraiment de la pure compétence du Conseil communal d'accepter la proposition qui a été faite par la Municipalité ou de la refuser*

La discussion n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et procède au vote de l'amendement proposé, soit:

*Amendement N° 1:*

*"Déplacer le .9 Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 de "de considérer qu'il a été répondu aux postulats et motions ci-dessous" à "D'accepter de repousser le délai de réponses des interventions suivantes"*

C'est à une courte majorité que l'amendement N° 1 est accepté.

Mme la Présidente prie Mme Nadia Carota de procéder à la lecture des conclusions amendées.

### *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis N° 28-2013 de la Municipalité du 14 janvier 2013,*

*Où le rapport de la Commission de gestion désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

***D E C I D E***

***D'approuver le rapport de la Municipalité sur l'état au 30 juin 2012 des postulats et motions - Demandes de prolongation de délai.***

***De considérer qu'il a été répondu aux postulats et aux motions ci-dessous:***

- 2. Postulat de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'Administration, du 22 janvier 2009*
- 5. Postulat de Mme Line Rouyet intitulé: "Installation de bornes Internet publiques dans les bâtiments de l'Administration", du 16 novembre 2010*

7. *Motion de MM. Byron Allauca et Michele Scala intitulée: "Une formation professionnelle pour les jeunes sans-papiers", du 20 mai 2010*

9. ~~*Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000.*~~

***D'accepter de repousser le délai de réponses des interventions suivantes:***

1. *Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Motion TL", du 15 juin 2006 / Postulat de M. Laurent Desarzens pour la gratuité des transports publics sur la ligne TL N° 7 à Renens, dans la boucle: La Croisée - Av. du 14-Avril - Pl. Nord de la Gare - R. de Lausanne - La Croisée, du 9 novembre 2006 / Postulat de Mme Rose-Marie Matti intitulé "Pour encourager la mobilité douce", du 1<sup>er</sup> novembre 2007 / Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Prendre avec" (transports publics), du 3 septembre 2009*

3. *Postulat du 21 janvier 2010 de la Commission chargée de l'examen préalable du postulat du 9 novembre 2009 de M. Reza Safaï intitulé: "Pour un terrain synthétique au stade du Censuy", chargeant la Municipalité de lui soumettre, d'ici au 30 décembre 2010, un rapport présentant le plan d'aménagement de la zone sportive du Censuy*

4. *Postulat de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT) relatif aux supports des moyens de communications, du 24 juin 2010*

6. *Postulat de Mme Suzanne Sisto-Zoller intitulé: "Pour une politique plus active du logement", du 12 décembre 2011*

8. *Motion de Mme Verena Berseth et consorts relative à la mise sur pied d'un service d'aide aux locataires qui risquent l'expulsion pour non-paiement du loyer, du 29 juin 2005.*

9. ***Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000.***

C'est à une très large majorité que les conclusions amendées sont acceptées.

Mme la Présidente remercie Mme Nadia Carota ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

**12. Rapport du préavis N° 31-2013 – Modification du règlement du Conseil communal de la Ville de Renens**

*Avant de passer la parole à M. Nicolas Freymond, rapporteur, je voudrais vous rappeler dans quel contexte ce préavis a été réalisé. Suite à des ordres du jour de plus en plus longs, des demandes ont été faites au bureau du Conseil afin d'étudier la possibilité d'augmenter le nombre de nos séances. Dès lors, il a été décidé de mettre ce point à l'ordre du jour de la dernière rencontre annuelle entre la Municipalité, les présidents de groupes et les présidents de partis. Durant cette séance, des décisions ont été prises afin d'augmenter l'efficacité de notre Conseil afin d'éviter un nombre accru de nos séances. Le bureau du Conseil vous a transmis par le biais de ce préavis, en grande partie, les modifications du règlement de notre conseil engendrées par ces décisions.*

Mme la Présidente prie M. Nicolas Freymond, Rapporteur de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

**M. Nicolas Freymond**, Rapporteur de la Commission, donne lecture de son rapport

*Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,*

*En préambule: A la lecture du rapport, vous avez sans doute constater que la Commission a porté quatre amendements aux conclusions du préavis présenté par le bureau, hors seuls trois des quatre amendements sont clairement indiqués comme tel et numérotés. Je vous prie de m'excuser pour cette erreur et vais vous donner la lecture de la version corrigée du rapport. Cette correction tient en une seule phrase outre évidemment l'adaptation de la numérotation des amendements.*

*La Commission chargée de l'examen du préavis cité en titre s'est réunie le mardi 19 mars 2013 à la salle des commissions. Elle était composée de Mmes Nicole Haas-Torriani (présidente), Rosana Joliat-Herrera, Nathalie Kocher-Jaccard et Catherine Wicht, ainsi que de MM. Gérard Duperrex, Daniel Rohrbach, Eugène Roscigno et Nicolas Freymond (rapporteur). Le bureau du Conseil était représenté par Mme Nicole Divorne, présidente du Conseil communal.*

*En préambule, Mme Divorne a brièvement rappelé l'origine et les objectifs du présent préavis. Face à l'augmentation constante du nombre d'affaires traitées par le Conseil communal, tous les groupes et partis politiques ont exprimé le souhait de ne pas alourdir la charge des membres du Conseil avec des séances supplémentaires. Pour cette raison, le bureau a proposé trois mesures retenues lors de la rencontre annuelle entre la Municipalité, les président-e-s des groupes, les président-e-s des partis et la Présidente du Conseil. Ces mesures sont censées permettre de réaliser des gains de temps dans le déroulement des séances du Conseil. En outre, des inégalités de traitement entre les commissions permanentes ont été constatées au terme de l'année 2011-2012 en matière de jetons de présence. Afin d'y remédier, le bureau propose d'uniformiser la pratique des commissions en octroyant un jeton de présence par séance de commission, indépendamment de la durée de*

celle-ci, du nombre d'objets figurant à l'ordre du jour et du fait que celle-ci se déroule en matinée, en après-midi ou en soirée.

**Art. 64 : avancement de l'heure de début des séances à 20 heures**

Les commissaires ont rapidement convenu que cette modification ne posait pas de difficulté particulière, mais qu'elle pourrait s'avérer problématique si elle était combinée au remplacement de l'appel par la signature d'une liste de présences, dans la mesure où cela obligerait les membres du Conseil et les scrutateurs à venir plus tôt afin d'éviter un engorgement et, partant, des retards. Des commissaires ont en outre relevé que cet avancement pourrait poser des problèmes d'organisation aux conseillères et conseillers ayant des enfants en bas âge.

Au **vote**, c'est par 3 voix contre 2 et 3 abstentions que la commission a approuvé cette modification.

Lors de la discussion, il est par ailleurs ressorti que le quatrième alinéa de l'art. 64 ne correspond plus à la pratique, le bureau établissant le calendrier des séances en deux temps, en juillet et en décembre. Aussi, à l'unanimité, la commission soumet au Conseil communal la proposition d'amendement suivante :

**Amendement N° 1 :** Art. 64 ...[selon proposition du bureau]

...[selon proposition du bureau]

...[selon proposition du bureau]

**Un calendrier indicatif des séances est établi par le bureau.**

**Art. 65 : remplacement de l'appel par la signature d'une liste de présences**

Il est indéniable que cette modification permettrait de gagner du temps, mais uniquement à la condition que tous les membres du Conseil aient signé la liste de présence à l'heure du début de la séance. Or, une proportion non négligeable de conseillers et conseillères arrive à la dernière minute. Le risque que ce nouveau dispositif ne fasse perdre plutôt que gagner du temps semble donc réel. Sans compter que, dans le cas, relativement fréquent, d'arrivées tardives, il en découlerait des problèmes pour établir de façon certaine le quorum et surtout le nombre de présents – dont dépend le calcul de la majorité.

Pour ces raisons, la commission a rejeté cette modification par 6 voix contre 1 et 1 abstention. Par cette décision, elle a amendé les conclusions du préavis en biffant le paragraphe relatif à la modification de l'art. 65 (**amendement n°2**).

**Art. 76 : systématisation de la lecture de résumés pour les longs rapports de commission**

Cette modification n'a pas suscité la moindre opposition, mais la commission a estimé qu'elle n'allait pas assez loin. Dès lors que les rapports sont systématiquement envoyés à l'avance aux membres du Conseil, il est superflu d'en lire un résumé. Cela permettrait un gain de temps supplémentaire. Par ailleurs, il est relevé que résumer un rapport de façon claire et concise n'est pas une chose aisée pour tout le monde.

En ce sens, dans un premier temps, la commission a refusé la proposition du bureau par 7 voix contre 0 (zéro) et 1 abstention. Dans un second temps, elle a adopté, par 6 voix contre 1 et 1 abstention l'amendement suivant :

**Amendement n°3** : Art. 76 *Sous réserve de l'article 55 (interpellation), toute discussion doit être précédée de la lecture du rapport d'une commission. [Inchangé]*

*Ce rapport doit conclure à la prise en considération, à l'acceptation, à la modification, au renvoi à la Municipalité ou au rejet des conclusions de la proposition. [Inchangé]*

**Si le rapport a été remis aux membres du Conseil au moins sept jours à l'avance, il n'est pas lu en séance.**

*Par 6 voix contre 1 et 1 abstention, la commission a assorti cet amendement du vœu suivant :*

**Vœu n°1** : *Sous réserve des dispositions légales en matière de confidentialité et de protection des données personnelles, la commission souhaite que les rapports de commission soient mis à la disposition du public avant la séance du Conseil communal lors de laquelle ils sont traités, munis de la mention « Sous réserve de l'approbation du Conseil communal ».*

*Si les rapports ne sont plus lus en séance, alors il faut garantir aux personnes qui suivent les travaux du Conseil communal la possibilité d'en prendre connaissance, ne serait-ce que pour comprendre les discussions en plénum. Ce vœu est adressé tant au Bureau qu'à la Municipalité, dans la mesure où cette dernière assume, via le greffe municipal, la communication de la Ville via Internet et le pilier public, notamment.*

#### **Précision concernant les jetons de présence et l'indemnité de rédaction du rapport de la Commission de gestion**

*La Commission a longuement discuté des propositions du Bureau. Il en ressort un désaccord sur le fond, à savoir quant à l'opportunité d'unifier la pratique des commissions permanentes en matière de jetons de présence. Des commissaires ont plaidé pour la règle uniforme proposée par le Bureau, tandis que d'autres ont préconisé le statu quo, soit laisser à la/au président-e de commission le soin de déterminer le décompte des séances en fonction de l'organisation particulière et des spécificités de sa commission.*

*Sur la forme, par contre, les commissaires ont unanimement considéré que la manière de procéder n'était pas adéquate. Cette question ne relève en effet pas du Règlement du Conseil communal mais d'une réglementation ad hoc, en l'occurrence le préavis 102-2010 « Fixation des indemnités (jetons de présence) des membres du Conseil communal et de son Bureau pour la législature 2011-2016 ». Il convient donc de traiter ces questions dans le cadre de l'élaboration du futur préavis « Fixation des indemnités (jetons de présence) des membres du Conseil communal et de son Bureau pour la législature 2016-2021 ». Cela permettra en outre de poser le problème dans sa globalité, c'est-à-dire en prenant en compte également les commissions ad hoc.*

*Par conséquent, c'est par 6 voix contre 0 (zéro) et 2 abstentions que la commission a adopté un amendement consistant à biffer le paragraphe final des conclusions (**amendement n°4**).*

*Au **vote sur l'ensemble**, les conclusions amendées du préavis ont été approuvées par 7 voix contre 0 (zéro) et 1 abstention.*

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce préavis

- **Mme Florence Widmer, PLR**

*"Madame la Présidente,*

*Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,*

*Etant donné que je suis excusée ce soir, je vous propose mon intervention par l'intermédiaire de l'un des membres de mon groupe politique que je remercie bien entendu.*

*En effet, en tant que membre de la commission d'étude du préavis N° 31-2013 qui a étudié certaines modifications du Règlement du Conseil communal de la Ville de Renens, je n'ai pas accepté la proposition d'amendement N° 3 concernant l'art. 76 – je dévoile par-là qui est derrière « le contre », mais j'imagine que vous le saviez déjà !*

*Il faut savoir que notre article 76 stipule - depuis de nombreuses années déjà - au 3ème paragraphe « Le rapporteur est dispensé de la lecture du rapport si celui-ci a été remis aux membres du Conseil au moins sept jours à l'avance. ».*

*Le Bureau du conseil n'a jusqu'à maintenant jamais dispensé un président-rapporteur ou une présidente-rapporteuse de lecture d'un rapport, alors qu'il pouvait le faire !*

*Ma proposition est de laisser cet article comme présenté dans notre règlement, afin de ne pas cloisonner la possibilité d'une éventuelle présentation orale d'un rapport de préavis ou d'un résumé, voire un rapport de minorité, selon l'actualité, l'importance voire la pertinence du moment.*

*L'amendement de la Commission rendrait « contraignant » cet article et ne laisserait plus le choix au législatif de lire ou de dispenser le rapporteur de la lecture d'un rapport.*

*C'est pourquoi, je vous propose de ne pas suivre l'amendement de la commission et de laisser l'art. 76 tel que présenté dans le «Règlement du Conseil communal de la Ville de Renens» en vigueur, soit :*

*Rapport de la commission*

*Article 76 - Sous réserve de l'article 55 (interpellation), toute discussion doit être précédée de la lecture du rapport d'une commission.*

*Ce rapport doit conclure à la prise en considération, à l'acceptation, à la modification, au renvoi à la Municipalité ou au rejet des conclusions de la proposition.*

*Le rapporteur est dispensé de la lecture du rapport si celui-ci a été remis aux membres du Conseil au moins sept jours à l'avance.*

*En souhaitant vivement que vous suivrez cette proposition, qui est de retirer le point 2 des conclusions amendées, je vous remercie de votre attention.*

*Rosana Joliat"*

### **Mme la Présidente**

*Nous avons juste un souci de procédure, c'est que là vous déposez un amendement supplémentaire car vous amendez les conclusions du préavis du bureau parce que nous, au niveau du préavis du bureau, nous proposons de modifier l'art. 76 et il y a déjà une proposition de modification de cet article N° 76 de la part de la Commission, c'est donc un amendement que l'on pourrait appeler 3 bis par souci de compréhension de votre proposition et par souci de compréhension du vote par l'ensemble du Conseil.*

- **M. Roland Divorne, PLR**

*Si je comprends bien, ce que Mme la Conseillère Florence Widmer a précisé, c'est simplement de retirer le point N° 2 de la conclusion amendée. Nous nous comprenons bien. Je ne crois pas que cela soit un amendement 3 bis, c'est simplement de retirer le point N° 2, afin que l'article N° 76 reste tel quel dans le Règlement du Conseil. Cela ne devrait pas être trop compliqué à voter, je le pense.*

### **Réponse de Mme la Présidente**

*Nous proposons une adjonction à l'art. 76, adjonction que Mme Rosana Joliat demande de supprimer. Si vous prenez les conclusions du préavis du bureau du Conseil, nous avons mis "le rapporteur est dispensé de la lecture du rapport si celui-ci a été remis aux membres du Conseil au moins sept jours à l'avance" ensuite nous avons ajouté trois paragraphes pour expliquer ce que nous entendions par "résumé". Et puis, à cela, la Commission a déposé un amendement qui modifiait le troisième paragraphe existant et supprimait les trois derniers paragraphes proposés.*

*Là, en fait, proposition est de rester au statut quo. Donc, c'est de retirer l'ajout qui a été proposé par le bureau.*

- **Mme Florence Widmer, PLR**

*Je vais vous relire justement la dernière phrase de Mme Rosana Joliat "C'est pourquoi je vous propose de ne pas suivre l'amendement de la Commission et de laisser l'article 76 tel que présenté dans le Règlement du Conseil communal. C'est-à-dire Art. 76 "Sous réserve de l'article 55 (interpellation), toute discussion doit être précédée de la lecture du rapport d'une commission. Ce rapport doit conclure à la prise en considération, à l'acceptation, à la modification, au renvoi à la Municipalité ou au rejet des conclusions de la proposition" et donc de laisser "Le rapporteur est dispensé de la lecture du rapport si celui-ci a été remis aux membres du Conseil au moins sept jours à l'avance."*

*Donc que le conseiller ait le choix de lire le rapport ou non.*

### **Réponse de Mme la Présidente**

*Ce qu'il y a, c'est qu'en déposant cette demande, vous amendez les conclusions du préavis du bureau. Et en fait, c'est un deuxième amendement par rapport aux conclusions du préavis.*

- **M. Eugène Roscigno, PS**

*Mme la Présidente,*

*Pour pouvoir faire ce que demande Mme Rosana Joliat, en fait c'est relativement simple, il faut simplement refuser l'amendement qui a été déposé par notre Commission, que je vous invite plutôt à suivre en tant que membre de la Commission, et d'amender les conclusions du préavis en supprimant le paragraphe. Cela veut dire, en deux temps, d'abord voter l'amendement proposé par la Commission, si l'amendement est accepté et bien nous en restons là; par contre s'il est refusé par les membres du Conseil, c'est d'accepter ou de refuser les conclusions telles quelles. Il faut aller en deux temps, cela veut dire: l'amendement proposé par la Commission, si cet amendement est accepté, la décision est prise de l'amendement, par contre s'il est refusé, nous en revenons aux conclusions du préavis. Dans ce cas-là, on refuse ou pas l'amendement déposé.*

- **M. Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi rouge**

*Il y a deux choses, sur la forme effectivement un amendement cela doit être un amendement au préavis, donc effectivement je pense que ce que Mme Rosana Joliat propose c'est un nouvel amendement.*

*Maintenant, moi je serai simplement pour refuser l'amendement de la Commission et d'accepter la proposition du bureau avec le rapport résumé. Mes motivations étant que je pense que dans une démocratie c'est une bonne chose que des citoyens puissent suivre nos débats, à la tribune ou sur Internet, si cela peut éveiller ou entretenir leur flamme civique et bien tant mieux. Mais pour cela il faut qu'ils comprennent de quoi nous parlons. Si nous supprimons la lecture d'un rapport résumé les gens risquent de ne plus savoir de quoi nous parlons. On dira que nous pouvons très bien fournir les rapports à l'avance aux gens qui s'intéressent mais cela n'est pas la même chose. Les citoyens devraient pouvoir surfer sur Internet sans préméditation et accéder à nos débats en comprenant l'essentiel. S'ils doivent d'abord télécharger d'autres documents, cela brise toute spontanéité. Quant à la difficulté qui a été invoquée de faire un résumé, les indications fournies sur comment faire le résumé, ce qu'il faut mettre ou ne pas mettre sont relativement claires et le rapporteur peut se faire aider par d'autres commissaires en cas de besoin. Je suis donc pour maintenir la solution du bureau avec les résumés de rapport et donc pour refuser cet amendement.*

- **Mme Véronique Bovey-Diagne, Les Verts**

*Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,*

*Mon intervention va exactement dans le même sens que celle qui vient d'être faite, je ne vais donc pas allonger. Peut-être juste aussi de se demander en fait si cette séance de Conseil retransmise sert bien à la retransmission d'un débat démocratique ou s'il faut garder du temps pour qu'elle serve de tribune aux différents conseillers et partis.*

**Mme la Présidente**

*Je reviens sur l'explication par rapport aux amendements. Il y a une proposition qui a été faite par le bureau, il y a une proposition qui a été faite par la Commission par le biais d'un*

*amendement et il y a une proposition qui a été faite par une conseillère communale d'amendement également de la proposition du bureau.*

*Nous sommes donc en face de trois possibilités, soit nous gardons la proposition du bureau, soit nous votons pour l'amendement de la Commission, soit nous votons pour l'amendement qui est proposé par Mme Rosana Joliat. Ce que je vous propose, c'est de faire comme nous l'avions fait, c'est-à-dire que ces deux amendements proposés ont autant de valeur l'un que l'autre, donc nous allons voter le premier amendement, puis voter le deuxième amendement, je vous rappelle qu'en votant sur les amendements cela vous laisse le libre choix quant au vote final. Dans le cas où les deux amendements étaient acceptés, il faudra choisir entre les deux. A ce moment-là, je soumettrai au vote qui est pour l'amendement N° 1 de la Commission, ce qui sous-entend que vous êtes contre l'amendement N° 2. A ce moment-là, nous pourrons savoir quel amendement amènerait les conclusions du préavis.*

La discussion est toujours ouverte.

- **Mme Myriam Coleman, Les Verts**

*Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,*

*Sous le dernier paragraphe du rapport de la Commission "Précision concernant les jetons de présence et les indemnités de rédaction du rapport de la Commission de gestion" il est mentionné dans ce rapport de préavis que la question relative aux jetons de présence doit être traitée sous le préavis de la prochaine législature, pourtant le bureau prétend que ces questions doivent faire partie du Règlement du Conseil communal.*

*Je ne sais pas à qui je dois m'adresser mais je souhaiterais savoir qui a raison et qui peut trancher sur cette question.*

### **Réponse de Mme la Présidente**

*Je peux vous répondre. Dans la convention de législature il n'est pas fait mention des jetons de présence. Par contre le jetons de présence que nous avons lors du Conseil, lors des différentes commissions et autres sont réglés par un préavis qui se fait une fois par législature, en principe à la fin de la législature pour la suivante, et qui fait l'objet d'un préavis du bureau qui est soumis également au Conseil communal.*

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**

*Madame la Présidente,  
Chères et chers collègues,*

*Deux choses. Concernant l'article 76, je fais également partie de celles et ceux qui sont pour le maintien de la lecture d'un résumé, pour moi c'est quelque chose d'important, j'appuie le vœu qui est de mettre les documents à disposition avant les séances avec une remarque "sous réserve de l'approbation par le Conseil", cela me semble important.*

*Concernant les jetons de présence, je pense qu'effectivement c'est quelque chose qui peut être discuté plus tard dans le cadre du préavis, pourquoi pas. Quoi qu'il en soit, j'ai été très mal à l'aise par rapport à ce qui s'est fait, j'étais dans la Commission des finances, je n'avais*

*pas conscience, mea culpa, je ne vérifie pas mes bulletins qui me disent combien j'ai de jetons de présence, pour moi, passer une soirée, c'est un jeton, que nous ayons un ou deux dicastères lorsque nous faisons le budget ou les comptes, moi je suis loin une fois, c'est une commission. J'ai remboursé mes jetons de présence que j'estimais avoir perçu en trop à la Commune. Cela a été fait, c'est bientôt sur votre compte.*

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Un des gros points de discussion de ce soir autour de ce préavis tient à la lecture ou non des résumés et à la date à laquelle les rapports sont mis à disposition sur Internet. Moi-même, je suis complètement favorable à la lecture de résumé pour deux raisons. D'abord parce que cela rend la vision des séances de notre Conseil beaucoup moins fastidieuse. Mais il y a un autre intérêt qui n'a pas été cité jusqu'à présent c'est que la lecture d'un résumé est un document à part entière qui est donc intégré au procès-verbal des séances. Ce qui permet d'avoir un lien souple avec les rapports de commission eux-mêmes.*

#### **Réponse de Mme la Présidente**

*Juste une petite précision, dans le procès-verbal, vous trouvez l'intégralité du rapport et non le résumé.*

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

*C'est juste que cela serait un peu plus lisible de cette façon.*

#### **Réponse de Mme la Présidente**

*C'est-à-dire? Je n'ai pas bien compris. Excusez-moi.*

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Le résumé est un document que nous espérons plus court que le rapport qui le résume et qui rend la lecture de l'ensemble et la discussion plus intéressante.*

#### **Réponse de Mme la Présidente**

*Mais le résumé n'y est pas. Il n'y a que l'ensemble du rapport et vous souhaiteriez que le résumé...*

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Puisque le résumé sera écrit et sera lu lors de la séance du Conseil, il fera nécessairement partie du procès-verbal.*

#### **Réponse de Mme la Présidente**

*En principe pas, jusqu'à présent c'est toujours l'entier du rapport, même si un résumé est lu.*

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Mais s'il y a un résumé, vous comprenez qu'il sera intégré dans le procès-verbal?*

### Réponse de Mme la Présidente

*Concernant la lecture d'un résumé, c'est déjà le cas mais il n'est pas intégré dans le procès-verbal.*

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Donc personne n'a fait de résumé jusqu'à présent?*

### Réponse de Mme la Présidente

*Si, bien sûr.*

La discussion n'étant plus demandée, Mme la Présidente, clôt la discussion et soumet au vote les amendements proposés par la Commission en rappelant que les votes sur les amendements laissent toujours l'entière liberté de voter sur le fond (art 89 du Règlement du Conseil).

*Amendement N° 1: "Modification de l'alinéa 4 de l'art. 64 <Convocation>, l'alinéa 4 est modifié comme suit: Un calendrier indicatif des séances est établi par le bureau*

C'est à l'unanimité moins trois abstentions que l'amendement N° 1 est accepté

*Amendement N° 2: consistant à biffer dans les conclusions du préavis le paragraphe relatif à la modification de l'art 65 <Absences, sanctions> remplacement de l'appel par la signature d'une liste de présence.*

C'est à une courte majorité que l'amendement N° 2 est refusé.

*Amendement N° 3: consistant à modifier l'alinéa 3 de l'art. 76 <Rapport de la commission>, comme suit: "si le rapport a été remis aux membres du Conseil au moins sept jours à l'avance il n'est pas lu en séance".*

C'est à une nette majorité que l'amendement N° 3 est refusé

*Amendement N° 3 bis: déposé par Mme la Conseillère communale Florence Widmer au nom de Mme Rosana Joliat qui consiste à maintenir l'art. 76 tel qu'il est formulé dans le règlement actuel de notre Conseil communal.*

Le vote n'étant pas clair, Mme la Présidente demande aux scrutatrices de bien vouloir procéder à un recomptage.

C'est à 25 voix contre 23 et quelques abstentions que l'amendement N° 3 bis est refusé

M. Eugène Roscigno du groupe PS demande le vote nominal, toutefois cette demande n'est pas appuyée par les membres du Conseil.

*Amendement N° 4: consistant à biffer le paragraphe final des conclusions du présent préavis relatif aux jetons de présence attribués lors des travaux des commissions et l'indemnité de rédaction du rapport de la Commission de gestion.*

C'est à une courte majorité moins quelques abstentions que l'amendement N° 4 est accepté.

Mme la Présidente prie M. Nicolas Freymond de procéder à la lecture des conclusions amendées.

### *Le Conseil communal de Renens*

*Sur proposition du Bureau du Conseil communal,*

*Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

***DECIDE*** de modifier comme suit le Règlement du Conseil communal de la Ville de Renens.

**1. Modification de l'article 64 "Convocation"**

*"Le Conseil est convoqué par écrit par son président, à défaut par son vice-président ou, en cas d'empêchement de ceux-ci, par un des membres du bureau, aussi souvent que l'exige l'expédition des affaires qui sont de sa compétence. Le Conseil doit également être convoqué à la demande de la Municipalité ou du cinquième des membres du Conseil.*

*En règle générale, les séances ont lieu le jeudi soir à 20h00.*

*Cas d'urgence réservés, la convocation avec l'ordre du jour, ainsi que les préavis municipaux, doivent être expédiés au moins sept jours à l'avance. L'ordre du jour est établi par le bureau, d'entente avec la Municipalité. Le préfet doit être avisé de la date de la séance et en connaître l'ordre du jour. (Art. 24 et 25 LC)*

*Un calendrier indicatif des séances est établi par le bureau. ~~au début du mois de juillet.~~"*

**2. Modification de l'article 65 "Absences, sanctions"**

*Chaque membre du Conseil est tenu de se rendre à l'assemblée, lorsqu'il est régulièrement convoqué.*

*Les membres du Conseil qui, en dépit d'un avertissement, négligeraient leur devoir de prendre part aux séances, sont frappés par le bureau d'une amende dans la compétence municipale. (Art. 98 LC)*

*Les absents, de même que les membres qui quittent l'assemblée sans l'autorisation du bureau, avant que la séance soit levée, n'ont pas droit au jeton*

de présence. Toutefois, en cas de maternité, le jeton est accordé pour des absences comprises dans un intervalle de 16 semaines.

La cloche sonne un quart d'heure avant l'heure fixée par la convocation du Conseil. La liste de présence déposée sur la table des scrutateurs devra être signée par tous les conseillers communaux à leur arrivée. Il est pris note des absents, en distinguant les absences excusées de celles qui ne le sont pas.

### 3. Adjonction à l'article 76 "Rapport de la commission"

Sous réserve de l'article 55 (interpellation), toute discussion doit être précédée de la lecture du rapport d'une commission.

Ce rapport doit conclure à la prise en considération, à l'acceptation, à la modification, au renvoi à la Municipalité ou au rejet des conclusions de la proposition.

Le rapporteur est dispensé de la lecture du rapport si celui-ci a été remis aux membres du Conseil au moins sept jours à l'avance.

Pour les rapports, sans les politesses initiales, les conclusions et les signatures, faisant plus de 4000 caractères espaces non compris (environ deux pages en taille 14) seul un résumé doit être lu.

Dans le résumé, il importe d'indiquer brièvement l'objet du préavis, les raisons des choix de la Municipalité, les enjeux et points litigieux importants ainsi que les incidences financières en chiffres arrondis. Les vœu(x), amendement(s) et observation(s) doivent être repris intégralement dans le résumé; il en va de même pour les résultats des votes de la commission. Les conclusions seront lues dans leur intégralité.

Ces instructions ne concernent toutefois pas les rapports sur les comptes, le budget et la gestion.

#### **~~PREND ACTE~~ des précisions suivantes du Bureau du Conseil**

~~— que la somme de CHF 500. attribuée pour la rédaction du rapport de Gestion comprend les relectures des rapports de dicastère.~~

~~— Un jeton de présence est payé par séance même si plusieurs sujets sont traités et ce, quelle que soit la durée de ladite séance.~~

~~Cette règle s'applique tant pour les séances en demi-journée qu'en soirée.~~

C'est à une nette majorité que les conclusions amendées de ce préavis sont acceptées.

- **M. Nicolas Freymond, Fourmi rouge**

M. Eugène Roscigno me souffle une question qui a effleuré quelques-uns d'entre nous déjà précédemment. Pour quand l'entrée en vigueur de ces modifications du Règlement est-elle prévue?

## Réponse de Mme la Présidente

*Nous imaginions que c'était pour la prochaine séance du Conseil. Mais si cela devait poser un problème d'organisation nous pourrions effectivement en discuter. Mais pour l'instant c'est pour le prochain Conseil. Nous allons être souples sur la mise en place si cela pose problème pour certains points, par rapport notamment au résumé ou autre.*

Mme la Présidente remercie M. Nicolas Freymond ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

### **13. Rapport du préavis N° 32-2013 – Vente d'une emprise de la parcelle N° 760 sise au chemin du Chêne et versement d'un gain comptable dans un fonds de réserve libre pour acquérir des biens immobiliers (terrains et bâtiments)**

Mme la Présidente prie M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

**M. Stéphane Montabert**, Président-rapporteur de la Commission, donne lecture de son rapport

*Conformément à la décision du Conseil communal du 7 mars 2013, la Commission de Préavis s'est réunie le 12 mars dans les locaux du Centre Technique Communal de Renens.*

*Intervenants:*

*Mme Tinetta Maystre, M. Jean-Marc Dupuis, M. Jean-François Clément, M. Alain Lombardet (chef de service Domaines & Bâtiments) pour la Municipalité.*

*Membres de la commission:*

*Présents : Myriam Coleman, Reza Safai, Roberto Arnedo, Pascal Golay, Roland Divorne, Stéphane Montabert (président-rapporteur)*

*Absents: Didier Vienet, Michele Scala*

*La présidence de la commission tient à remercier la Municipalité pour son implication dans la séance - avec pas moins de trois membres présents! - ainsi que pour sa connaissance approfondie du dossier.*

### **INTRODUCTION**

*La Municipalité rappelle brièvement les points du préavis. La parcelle 760 a été créée à l'époque pour faire une route et un trottoir, ce qui explique sa forme inhabituelle. Le projet n'est plus d'aucune actualité aujourd'hui. La parcelle a été légèrement modifiée au cours du temps, avec un échange mètre par mètre de 93 m2 pour faire coller les limites des parcelles 760 et 765 aux dimensions des bâtiments construits. La Municipalité voit la demande d'achat formulée par le locataire actuel comme un échange gagnant-gagnant:*

*- l'entrepreneur pourrait pérenniser son entreprise et donc des places de travail à Renens, et obtenir plus facilement des garanties à faire valoir auprès des banques ;*

- la Commune se séparerait d'une parcelle non stratégique à un bon prix, créant un fonds disponible pour des investissements immobiliers plus judicieux.

En cas d'acceptation du projet (vente, fusion d'une nouvelle parcelle 764 et création du fonds) trois garde-fous interviendraient:

- la commune garderait un droit de préemption sur la parcelle, lui donnant priorité pour la racheter en cas de revente ;
- toute plus-value sur l'ex parcelle 760 serait à 100% au bénéfice de la commune (droit au gain) ;
- le fonds affecté serait exclusivement réservé à des opérations immobilières, selon la page 109 du bilan de la commune.

Le locataire a accepté les conditions qui le concernent sans remettre en question la valorisation de la parcelle "au prix du marché" compte tenu de ces restrictions. Le droit de préemption et le droit au gain sont assortis d'une durée de 25 ans.

La Municipalité insiste sur un point: Elle ne fait un cadeau à personne. Le prix est correct. Vendre ou louer, ce n'est pas donner. Renens ne s'appauvrit pas. La valeur de la parcelle est simplement déplacée dans un fonds.

#### QUESTIONS-REponses AVEC LA MUNICIPALITE

- Un commissaire demande de décrire le mécanisme du droit au gain.

*La parcelle 760 est vendue à 700.- le m<sup>2</sup> ; si elle est revendue plus cher, par exemple 900.- le m<sup>2</sup>, la commune touchera l'entier de cette plus-value, soit les 200.- par m<sup>2</sup>. Cependant, ce droit au gain se limite à la superficie de l'ancienne parcelle 760, soit environ un tiers de la nouvelle parcelle 764. On peut donc dire que la commune toucherait grosso-modo un tiers de la plus-value d'une vente de la parcelle fusionnée.*

- Un commissaire relève que la société locataire dispose de diverses succursales en Suisse à Meyrin, Neuchâtel, etc. et dans des sites qui se prêteraient parfaitement à un agrandissement. Le besoin de crédit et le manque de place lui semblent donc des justifications peu convaincantes. Il s'inquiète également de ce que valent les promesses en cas de cession de l'entreprise à un nouveau propriétaire. Il note enfin que dans le cas du parking de l'UBS la Commune s'est contentée d'une location de terrain pour 60 ans et que la solution a satisfait tout le monde.

*La Municipalité précise que l'UBS et l'entreprise Mettraux Radiatech SA ne sont pas comparables et que leurs besoins ne sont pas les mêmes. La Municipalité a confiance dans l'entrepreneur et la pérennité de l'entreprise. Celle-ci tient à rester à Renens pour des raisons historiques et la proximité des locaux avec les lieux de résidence des employés, c'est pourquoi elle a défaussée l'idée de revendre sa propre parcelle à la Commune (une hypothèse évoquée lors des discussions préliminaires sur le sujet.) Quant aux contraintes posées sur la parcelle, elles seront transférées à tout nouveau propriétaire des lieux si l'entreprise venait à changer de mains.*

- Des commissaires demandent quelle est l'affectation de cette parcelle - industrielle ou habitation - et quel sera l'impact de la vente sur le plan de quartier "Chêne I" et "Kodak", études confiées au bureau CCHE ?

*L'emprise de 613m2 vendue fait partie du périmètre du plan de quartier "Chêne I" d'une surface totale de 31'474 m2. L'emprise représente environ 1.9 % du total. La parcelle fait partie du Schéma Directeur Intercommunal Renens-Prilly-Lausanne. Cela signifie que la Commune continuera d'avoir un droit de regard sur son utilisation, même si elle n'en est plus propriétaire. Le quartier est pensé comme une zone mixte "plutôt résidentielle" mais sans chasser les entreprises, intéressantes en milieu urbain pour éviter les déplacements et favoriser la mixité. Une autre entreprise du quartier, Derendinger, a aussi fait part de son intention de rester. 55 logements sont en construction de l'autre côté de la rue et seront achevés dans 1 an et demi à 2 ans.*

*L'étude de plan de quartier fait partie intégrante du préavis no 18-2012 "Crédit nécessaire aux études des plans de quartier pour la législature 2011-2016". Conformément à ce préavis, la refacturation aux différents propriétaires sera imputée au compte de fonctionnement de la section urbanisme no 3710, compte à créer. La part de 1.9 % de cette emprise relative au frais d'études du plan de quartier sera refacturée au nouveau propriétaire et le revenu imputé conformément au préavis no 18-2012 (précisions comptables apportées par le boursier communal Michael Perrin, par mail).*

*- Un commissaire demande ce qui se passerait si le préavis était rejeté?*

*Dans ce cas, la situation actuelle perdurerait, mais l'entreprise est dans une situation inconfortable. Le bail a été signé en 1993 pour dix ans, renouvelable tacitement d'année en année ensuite. La jouissance de ce terrain à travers un simple contrat de location est sans valeur auprès des banques. Si la Municipalité souhaitait mettre un terme au bail, ce serait aux frais du locataire de remettre la parcelle en l'état en détruisant les locaux qui la recouvrent en partie. De toute façon, il ne fait aucun doute que si le préavis était rejeté l'entreprise finirait par s'en aller avec les 25 emplois qu'elle assure aujourd'hui. C'est dans la politique de la ville que de favoriser l'implantation des entreprises locales. Le propriétaire de l'entreprise se manifeste depuis des années pour racheter ce terrain.*

*- Un commissaire demande si d'autres parcelles doivent être vendues selon le même principe?*

*Le fonds a vocation à être alimenté, donc c'est l'idée. On se défait de parcelles inintéressantes en faveur de parcelles plus intéressantes, ou de moyens de les valoriser.*

### VOTE

*Après délibération, les commissaires approuvent les conclusions du préavis par 4 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.*

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

*Chers collègues,*

*Dans le rapport et le préavis il est dit ainsi que c'est une région mixte, de mixité et on ne comprend pas très bien. Est-ce que sur cette parcelle il y aurait la possibilité par exemple d'y mettre un immeuble ou des petits immeubles? Est-ce que cela pourrait être aussi constructif?*

*Admettons que le propriétaire un jour décide de transformer son entreprise ou de détruire un bout. Est-ce que le terrain permettrait de construire des habitations? Puisque c'est mixte, j'imagine que c'est possible. J'aimerais une réponse de la Municipalité, parce que ce n'était pas clair, ni dans le préavis et les gens de la Commission n'étaient pas très au clair sur cette question.*

### **Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Je vais tenter de répondre, nous sommes dans une phase intermédiaire. C'est ce que j'ai tenté d'expliquer à la Commission. Aujourd'hui ce territoire est en zone industrielle d'ordre non contigüe, c'est un statut tel qu'il existait qui permet déjà aujourd'hui une certaine mixité puisque ceux qui se promènent là-bas voient qu'il y a du logement, des industries et du service. Maintenant, la Municipalité a décidé d'entrer en matière pour une nouvelle planification dans ce périmètre. Nous sommes donc dans une phase transitoire et c'est peut-être cela qui n'est pas clair.*

*Vous avez tous suivi le projet du chemin directeur intercommunal de Malley qui prévoit des grands secteurs. Celui-ci se trouvera dans la zone mixte et je peux expliquer le "mixte", c'est une mixité entre logements, entre services, entre commerces, entre équipements publics, ce que nous avons ajouté, Municipalité, c'est notre attachement à garder des industries aussi, des activités artisanales et industrielles. Ceci a été ajouté dans notre ambition par rapport au schéma directeur qui est encore assez informel et nous souhaitons indiquer par le biais du plan de quartier notre attachement à cette mixité, c'est-à-dire tant du logement, ce qui est relativement facile à faire aujourd'hui, que de l'industriel et de l'artisanal. Donc, la rédaction du plan de quartier qui est en cours, mais nous en sommes tellement au début que nous ne pouvons encore pas dire ce qu'il en est, c'est de dire que nous souhaiterions une certaine part d'activité artisanale et industrielle, d'autant plus que ceux qui sont sur place, qui sont là, tiennent à y rester.*

*Dans ce sens-là, la Municipalité dans cette proposition de vendre cette parcelle dont Renens ne peut pas en faire grand-chose, est de l'utiliser justement comme un joker pour permettre à une entreprise sur place, et qui tient à y rester, de le faire et après de construire notre plan de quartier autour. Nous avons, l'entreprise Mettraux Radiatech SA qui est là, nous avons aussi Derendiger qui est sur place, qui tient à y rester, ce sont des bons hospices pour permettre justement la mixité et le maintien de places de travail ici sur ce territoire.*

*Nous ne pouvons donc pas répondre de façon précise, ils peuvent faire l'un ou l'autre, par contre ce à quoi nous pouvons nous engager c'est de maintenir dans le plan de quartier une part d'industrielle et d'artisanat et si le plan de quartier existe et qu'ils construisent cela devra répondre au plan de quartier.*

**1044**

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

*Si je résume bien, c'est que nous n'en savons rien du tout et puis dans quelques années cette chère entreprise, qui nous loue le terrain, peut très bien raser et construire et il aura un beau terrain, il va pouvoir faire des immeubles et se rentabiliser. Alors moi, je vais refuser ce préavis. Cette entreprise peut très bien avoir une assurance de la Municipalité d'obtenir un délai beaucoup plus grand sur la location du terrain. C'est connu, il y a beaucoup de cantons et villes où ils font des contrats de 10/15 ans pour leur assurer s'ils veulent faire des emprunts vis-à-vis des banques. J'ai toujours été opposée aux ventes de terrain. Nous n'en avons déjà*

*pas beaucoup. Si un jour l'entreprise devait partir ce terrain nous appartiendrait et nous permettrait de faire nous des immeubles avec une coopérative. Donc, voilà, personnellement je refuse ce préavis.*

### **Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

*Madame la Présidente,  
Madame la Conseillère communale,*

*Certes, il y a de la planification qui est là, ce sera un plan de quartier et un plan de quartier doit être accepté par le Conseil communal il peut aussi être amendé par le Conseil communal. Vous avez donc, de toute façon, toutes les cartes en main.*

*Maintenant ce qu'il faut bien voir, c'est que là nous sommes en train de parler d'une petite parcelle qui va venir à côté d'une plus grande parcelle pour pérenniser une entreprise qui fait vivre entre 13 et 15 personnes sur Renens. Cette parcelle communale, si nous la gardions telle quelle, est une parcelle sur laquelle nous ne pourrions en tout cas pas faire des immeubles dessus; elle est beaucoup trop petite.*

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et demande à M. Stéphane Montabert de procéder à la lecture des conclusions.

### *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis N° 32-2013 de la Municipalité du 18 février 2013,*

*Oui le rapport de la Commission nommée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

**AUTORISE** la Municipalité à vendre une emprise de 613 m<sup>2</sup> de la parcelle communale N° 760 sise au chemin du Chêne au prix de CHF 700.- le m<sup>2</sup>, soit pour un montant total de CHF 429'100.- avant déduction des frais de ventes.

**ACCEPTE** que le gain comptable résultant de la vente d'une emprise de 613 m<sup>2</sup> pour un montant total de CHF 429'100.- sur lequel il y a lieu de déduire les frais de ventes soit affecté au fonds de réserve "Acquisitions de biens immobiliers", compte N° 9282.30 (à créer).

C'est à une très nette majorité que les conclusions de ce préavis sont acceptées.

Mme la Présidente remercie M. Stéphane Montabert pour son rapport ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

#### 14. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- Préavis N° 33-2013 - Introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets à Renens – Taxe au sac et taxe de base – Subvention visant à compenser partiellement le coût de la vie – Règlement communal sur la gestion des déchets – Règlement sur la subvention visant à compenser partiellement le coût de la vie
  - *Présidence: PLR*
- Préavis N° 34-2013 - Adoption du plan de quartier P40 "Gare Sud".
  - *Présidence: PS*
- Préavis N° 35-2013 - Censuy – Demande d'un crédit pour la construction d'un bâtiment scolaire, d'une salle de gymnastique double (VD4), d'un Apems, d'un abri PCi de 192 places et pour l'aménagement d'un parc sportif.
  - *Présidence: Fourmi rouge*

M. Jacques Berthoud, Président de la CUAT, a informé Mme la Présidente que sa commission est à disposition pour traiter le préavis N° 34.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur la proposition de la CUAT.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente soumet cette proposition aux membres du Conseil.

C'est à une courte majorité que les membres du Conseil acceptent que la CUAT traite le préavis N° 34-2013.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les dépôts de préavis

- **M. Roland Divorner, PLR**

- Intervention relative au préavis N° 33-2013

*Selon le tout ménage distribué en mars, il est dit que la taxe au sac, c'est pour le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Alors pourquoi le Conseil devrait-il voter ce préavis, puisque que pour la Municipalité, l'affaire est déjà dans le sac...*

*Dans l'info déchet qui va être distribuée, seuls quatre genres de déchets sur 20 seront pris en charge, les 16 autres genres de déchets devront être débarrassés à la charge du citoyen qui devra les transporter, soit à la déchetterie, soit dans les points de collectes. Comme quoi, on n'est jamais mieux servi que par soi-même...*

*Concernant les taxes : Si les citoyens adhèrent à la taxe au sac, il en n'est certainement pas de même pour la taxe à l'habitant. Je suspecterai même que la taxe à l'habitant de CHF 90.- versus la subvention du même montant, soit une manière de mettre du vinaigre pour attraper les mouches, car je doute que cette mesure perdurera dans le temps sachant que la Commune risquera bien de ne pas rentrer dans ses frais d'ici peu. En outre, la non-rétrocession des 3.5 points d'impôts n'est certainement pas la mesure que beaucoup de citoyens espéraient, car c'est une mesure discriminatoire pour ceux qui payent l'impôt. Sachez que devant les taxes, nous sommes tous égaux selon la loi, riches et pauvres.*

*En page 21 du préavis, la Municipalité se permet de rappeler que la Commune se situe dans une période charnière pour son avenir avec des investissements conséquents... Cela voudrait-il dire que ces taxes soient des impôts supplémentaires déguisés? Dans un pays voisin, le gouvernement se mobilise contre les fraudeurs du fisc, nous dans notre beau canton de Vaud, on se mobilise contre les fraudeurs au sac, juste une question de priorité ! A savoir qui gagnera le plus, je vous laisse libre de juger.*

*Je dois avouer que je suis aussi très surpris qu'aucun législatif du canton, n'ai proposé des référendums sur ce sujet de société, car cela aurait certainement permis d'apaiser les esprits et les incivilités à venir.*

*Et de conclure sur une note positive. J'approuve la mesure prise par la Municipalité, concernant la gratuité des sacs transparents pour les langes (soit un montant forfaitaire de CHF 25'000.- annuel, pour les deux prochaines années, à la charge de la Commune).*

*J'espère que les membres de cette Commission prendront à cœur de défendre les intérêts des citoyens de notre Ville.*

*Merci de votre attention.*

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

*On ne peut que répéter ce que l'on répète à chaque Conseil lorsque l'on tire comme cela à tort et à travers sur la taxe au sac. D'une part, peut-être rappeler que sur les 4 types de déchets, qui seront ramassés à domicile, sont les déchets à priori les plus produits puisque l'on produit à priori plus de compost ou de papier, en termes de déchets, que de piles, par exemple. Il y a donc une logique derrière, ce n'est pas une volonté de la Municipalité d'embêter le monde et cela se fait partout dans le Canton. Nous avons déjà de la chance d'avoir un ramassage de 4 types de déchets, dans d'autres communes il n'y en a pas quatre mais deux, à priori.*

*D'autre part encore, rappeler que c'est la loi cantonale qui impose une taxe forfaitaire, ce n'est pas la Municipalité, je trouve que nous pouvons même saluer la volonté de la Municipalité de ne pas faire payer aux Renonais cette taxe forfaitaire puisque dans d'autres communes, là encore, il n'y a juste pas de remboursement et je n'arrive pas à comprendre le raisonnement selon lequel le fait de rembourser cette taxe forfaitairement, enfin à tout le monde la même chose et pas via une baisse d'impôt, soit inéquitable, puisque c'est justement le fait de baisser 1 point d'impôt qui est inéquitable. Dans ce cas, des personnes qui paient beaucoup d'impôt se trouveraient à gagner de l'argent, ce alors même qu'une personne qui ne paie pas d'impôt y perdrait. Dès lors, je n'arrive pas à comprendre en quoi cette mesure est inéquitable. Peut-être que l'on peut me l'expliquer. Merci*

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Je ne vais pas faire maintenant, au nom de la Municipalité, le débat sur la taxe au sac, celui-ci se fera en commission et lors du prochain Conseil. J'aimerais juste dire ceci quand même: il est vrai que nous avons eu un débat "chaud" à tous les niveaux: nous l'avons eu en Municipalité lors de nombreuses séances, et dans le groupe de travail ad hoc que nous avons mis sur pied. Nous avons discuté, nous avons envisagé quantité d'options. Ce sont des débats*

*qui, lorsque vous rencontrez d'autres municipalités lors de séance de l'Union des Communes Vaudoises, étaient extrêmement chauds partout et je ne m'étonne donc pas du tout que le débat commence maintenant !*

*Ce que j'aimerais dire au nom de la Municipalité unanime, c'est que nous étions, nous sommes, très contents de la solution que nous avons trouvée et nous en sommes très fiers, aussi d'avoir pris le temps de la trouver, effectivement simple, sociale et juste pour tous les contribuables, Monsieur Divorne, vraiment pour tous les contribuables. Elle vous donne aussi des droits à vous, Conseil communal, par rapport à cette subvention. Je voulais simplement transmettre cela. Le débat sera sûrement chaud encore, c'est un sujet qui est très émotif, très complexe, et tout le monde est concerné.*

*Le fait d'attendre, et M. Dupuis le disait auparavant, nous a permis d'informer très largement. De nombreux appels téléphoniques arrivent déjà maintenant et nous avons dû engager au Centre Technique Communal une personne supplémentaire, ces trois prochains mois, pour répondre à ces appels. Nous regrettons, et M. Dupuis l'a dit aussi, le petit couac du deuxième flyer où il n'est pas mentionné "sous réserve de l'acceptation du Conseil communal".*

*Voilà, nous avons avancé dans ce débat, nous le referons en Commission et nous le referons au mois de mai lors de la prochaine séance du Conseil communal !*

La discussion n'étant plus demandée Mme la Présidente annonce que:

- le préavis N° 33-2013 sera présidé par M. Roland Divorne du groupe PLR
- le préavis N° 34-2013 sera traité par la CUAT et présidé par M. Jacques Berthoud, Président de la CUAT
- le préavis N° 35-2013 sera présidé par M. Vincent Keller du groupe Fourmi rouge

## **15. Motions, postulats, interpellations**

- **Mme Florence Widmer, PLR**

Développement du postulat: "Mèbre-Sorge-Midi, trois rues pour les piétons "

*Madame la Présidente,  
Madame la Syndique,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chères et chers collègues,*

*Pour faire suite à mes diverses interventions et après d'importantes réflexions - elles ont fait suite à de nombreuses situations désagréables -, j'ai pris la décision de demander à nos autorités de changer ladite zone de rencontre « Rue de la Mèbre – Rue de la Source - Rue du Midi » en zone piétonne et ce avec accès UNIQUEMENT aux propriétaires/locataires des places de parc et /ou de garages existants actuellement, sans possibilité d'en créer de nouvelles /nouveaux.*

*Tout comme pour la rue Neuve, la question de l'accès à des véhicules de livraison à certaines heures, à définir, reste ouverte.*

*Il va de soi que je remercie la Municipalité de s'être réunie pour une réflexion au sujet de ce quartier de notre ville ; cependant au vu des soucis liés aux graves irrespects des règles de la circulation ainsi qu'aux innombrables cas de stationnements sauvages qui sont à même d'être constatés quotidiennement et depuis longtemps, il me semble des plus opportuns d'organiser la fermeture des rues de la Mèbre, de la Source et du Midi.*

*L'on peut lire sur « Renens en mouvement » que l'arrivée du tram rendra nécessaire la réalisation d'un double sens au 14-avril, ceci dans la mesure où la rue de Lausanne sera fermée à la circulation.*

*Dans ces conditions, cette « zone 20 km/heure – zone de rencontre » dont je parle est donc vouée, si je ne m'abuse, à disparaître d'ici peu de temps, au plus deux ou trois ans.*

*A ce jour, les parkings des centres commerciaux Migros et Coop – ce dernier est encore très largement sous occupé à certains moments - donnent exactement les mêmes avantages de proximité que les places de parc de ces rues, avec en plus toute une série d'avantages, à savoir : temps de stationnement illimité, prix plus attrayant pour les courtes durées (les tarifs de nuit ont aussi été rediscutés), plus besoin de passages de la police pour faire respecter les règles de parcage et de la circulation routière, mais avant tout ils permettent de garantir une sécurité optimale pour toutes les catégories de piétons !*

*Au vu de ce qui précède, ce courrier fait office de postulat sous l'intitulé « Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons ».*

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce dépôt de postulat

- **Mme Patricia Zurcher, PS**

*Au nom de l'Association du quartier du Centre, je tiens à dire que nous soutenons entièrement le postulat de Mme Florence Widmer et que nous reviendrons au prochain Conseil sur ce sujet.*

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Au nom de la Municipalité, nous vous proposons de renvoyer ce postulat à l'examen d'une commission. C'est un postulat qui pose des options importantes, c'est essentiel pour le centre de notre Ville. Ce postulat est légitime tout comme l'intervention qui va suivre. Nous vous proposons d'en discuter en commission, cela nous permettra de vous passer des informations en particulier, Madame Widmer, sur la circulation au moment des travaux du tram. En effet, ce que vous dite n'est pas exact, nous avons prévu une possibilité, mais différente, dans le cadre des échéances des travaux du 14-Avril et du tram. Cette commission nous permettra de débattre, de se donner le temps de peut-être faire une étude, de réfléchir sur ce sujet ensemble. Nous vous proposons donc de nommer cette commission, qui pourrait en même temps traiter l'intervention suivante.*

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de voter sur la demande de renvoi à l'examen à une commission chargée de préavis en rappelant que selon l'art. 53 du règlement de notre Conseil il suffit qu'un dixième des membres le demande.

Le dixième des membres étant largement atteint, ce postulat sera donc renvoyé à une commission pour étude et rapport. Cette commission sera formée des conseillères et conseillers suivants:

<u>Parti socialiste:</u>	Mme Line Rouyet, Présidente-Rapporteuse M. Didier Vienet
<u>Fourmi rouge:</u>	M. Vincent Keller M. Didier Divorne
<u>PLR:</u>	Mme Florence Widmer Mme Dominique Perret
<u>Les Verts:</u>	Mme Irina Krier
<u>UDC:</u>	M. Jérôme Tendon

Pour rappel, c'est le premier nommé, en l'occurrence Mme Line Rouyet, qui est chargé de convoquer les membres de cette commission.

- **Mme la Présidente**

Développement de la motion: "Pour un Centre-Ville du XXIème siècle : moderne et piétonnier".

*Par l'intermédiaire de M. Vincent Keller, les motionnaires m'ont informé qu'ils développeront leur motion lors de la prochaine séance du Conseil communal.*

Mme la Présidente ouvre la discussion

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Permettez-nous de demander pourquoi? Il nous semble clairement qu'il y a une unité de matière et que cela serait bien d'en parler ensemble, alors est-ce qu'il y a des raisons qui font que l'on repousse la discussion sur cette motion?*

### **Réponse de Mme la Présidente**

*M. Vincent Keller m'a communiqué que les motionnaires attendent des informations complémentaires et que le développement de leur motion dépendait de ces informations complémentaires. Peut-être que les motionnaires souhaiteraient s'expliquer?*

- **Mme Line Rouyet, PS**

*Pour résumer rapidement, il semblait qu'il y avait une incertitude sur la possibilité de déposer une motion sur ce genre de question, c'est pourquoi nous avons demandé l'avis de Mme la Préfète sur cette question-là qui ne nous a, pour l'instant, pas donné une réponse définitive. Nous avons donc décidé d'ajourner le développement à la prochaine séance du Conseil communal et de voir s'il est possible de déposer une motion ou un autre type d'intervention.*

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Est-ce que nous pourrions proposer à la Commission nommée pour le postulat de Mme Florence Widmer d'attendre la fois prochaine et de traiter les deux interventions ensemble, dans la même séance de commission? Cela semble plus logique. D'ailleurs tous les représentants des postulants et/ou motionnaires, ce qui est encore à définir, sont dans la Commission et nous pourrions, d'ores et déjà, fixer la date pour la séance de Commission qui se tiendrait après la prochaine séance du Conseil.*

*Je vois des hochements de tête de M. Vincent Keller et je peux dire que les motionnaires acceptent cette proposition. Madame Florence Widmer si vous l'acceptez également nous fixerons la date ensemble avec M. Olivier Golaz, Mme Tinetta Maystre et vous-même en mai.*

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**

Dépôt d'une motion intitulée: "Pour une aide au logement pour 1564 personnes"

*Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs, Chers collègues,*

*Le dépôt de la présente motion intitulée "Pour une aide au logement pour 1564 personnes" se propose et vous propose de donner une suite concrète à la réponse de notre Municipalité sur l'aide financière individuelle au logement. Pour rappel, il s'agit de venir en aide à des personnes qui ont des problèmes financiers pour assumer le paiement de leur logement. Des loyers chers en sont bien entendu la cause. L'aide que nous pourrions ainsi apporter à environ 500 ménages représentant 1564 habitantes et habitants, soit pas bien loin de 10% de notre population, sera financièrement doublée par le Canton. Cette problématique est en effet reconnue par une loi cantonale, et est vécue difficilement par un grand nombre de ménage de l'arc lémanique, Renens n'est pas une exception en la matière. Je me réjouis que nous ayons l'occasion, prochainement, de débattre de cette importante thématique et vous remercie pour votre attention.*

- **Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, PS**

Interpellation: "Ecole à la journée continue"

*Le 27 septembre 2009, les Vaudoises et les Vaudois ont adopté l'article 63 a de la Constitution qui confie aux communes la tâche d'offrir aux enfants dont les parents le souhaitent une "école à la journée continue".*

*L'article 63 a de la Constitution vaudoise à la teneur suivante:*

*École à journée continue*

<sup>1</sup> *En collaboration avec l'État et les partenaires privés, les communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire.*

<sup>2</sup> *L'accueil peut être confié à des organismes privés.*

<sup>3</sup> *Les conditions de l'accueil parascolaire sont fixées par les communes.*

<sup>4</sup> *Les parents participent au financement de l'accueil parascolaire.*

*L'objectif exprimé dans cet article constitutionnel concerne toute la scolarité, soit jusqu'aux classes secondaires (actuelle 9<sup>ème</sup>, soit 11<sup>ème</sup> année Harnos).*

*Au nom du Parti socialiste, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité:*

- *Le Parti socialiste souhaiterait connaître comment s'organise la Municipalité pour la mise en œuvre de l'école à la journée continue en complément de l'offre déjà existante notamment en matière d'APEMS?*
- *Tout en consolidant l'existant, comment la Municipalité entend poursuivre le développement des prestations parascolaires?*
- *A cette fin, la Municipalité envisage-t-elle de dresser un état des lieux complets ainsi qu'une analyse critique des prestations existantes?*
- *La Municipalité pense-t-elle proposer des pistes de consolidation et d'amélioration de ces prestations?*
- *La Municipalité envisage-t-elle d'élargir ces propositions à l'ensemble de la scolarité obligatoire?*
- *La Municipalité a-t-elle planifié, du point de vue de ses ressources financières, humaines et d'infrastructures, les incidences de la mise en œuvre de cet article constitutionnel?*

*Au nom du Groupe socialiste, je vous remercie de votre attention.*

### **Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Je vous disais auparavant que quand des municipaux se rencontrent, ils discutent de la taxe au sac; mais également de deux autres sujets encore ! Ils discutent des relations entre les communes et le Canton au niveau des finances et ils discutent de l'application de l'article sur la journée continue à l'école qui nous pose effectivement des défis et des colles (si j'ose dire) importants. Ce sujet concerne chez nous trois dicastères: "Culture-Jeunesse-Sport", "Sécurité sociale" et "Bâtiments-Domains", votre interpellation est donc complexe et nous y répondrons une prochaine fois*

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**  
Interpellation relative aux zones 30km/h

*Mesdames, Messieurs,*

*Quelques locataires de l'avenue des Baumettes 80, 82, 84 me prie de vous présenter cette interpellation. Ensuite vous en ferez ce que vous voudrez parce que nous pouvons éventuellement aussi la transformer en pétition.*

*"Les habitants soussignés de l'Avenue des Baumettes vous adressent cette lettre pour le sujet qui les préoccupe, soit la suppression prévue de la zone 30 dans ladite avenue. En effet, c'est avec surprise et déception que nous avons pris connaissance de l'article paru le mercredi 20 mars dans le quotidien 24 heures. D'autant plus que, depuis la mise en place de la zone 30km/h nous avons constaté avec bonheur une diminution du trafic et donc des nuisances sonores.*

*Cet article mentionne, entre autre:*

*Qu'il faut que 85% des automobilistes y roulent à la bonne vitesse pour que le service des routes valide le passage à la limitation à 30km/h. Deux Avenues posent encore problème: celle du 24-Janvier, devant l'ECAL et celle des Baumettes.*

*Concernant l'Avenue des Baumettes:*

*"Des aménagements auraient été trop coûteux, explique la municipale Tinetta Maystre. Il y a peu d'enfants sur ce tronçon et donc moins besoin de protection".*

*Suite à cet article, ces contribuables de l'Avenue des Baumettes, désirent obtenir des réponses aux questions suivantes:*

- 1. Sur quels critères notre Av. des Baumettes a été mise en zone 30km/h?*
- 2. Quel était le but de mettre cette avenue en zone 30km/h?*
- 3. Pourquoi, notre Avenue des Baumettes n'a-t-elle pas été aménagée tout-de-suite et de façon optimale pour contraindre les automobilistes à ralentir?*
- 4. Comment faudrait-il la réaménager?*
- 5. A combien se monterait le coût de ces aménagements?*
- 6. Et ceux de l'Avenue du 24-Janvier?*
- 7. Quels sont les coûts de l'aménagement de notre avenue en zone 50km/h?*
- 8. Sur quelles données vous appuyez-vous pour prétendre qu'il y a peu d'enfants sur ce tronçon?*
- 9. Quel est le nombre de contrôles effectués dans l'Avenue des Baumettes depuis la mise en fonction de la zone à 30km/h?*
- 10. Le nombre de véhicules pincés en dessus de la limite et le nombre de km/h en plus?*
- 11. Le nombre de véhicules pincés en dessus de la limite quand la zone était à 50km/h et le nombre de km/h en plus?*
- 12. La qualité de vie des contribuables de cette avenue est-elle importante pour vous?*

*En outre, nous vous rappelons que nous avons adressé à la Commune une pétition en septembre 1999 déjà, pour sensibiliser ses membres sur les nuisances de toutes sortes et les dangers dus aux manques de respect des automobilistes que nous subissons à l'époque!*

*D'ores et déjà, nous vous remercions de répondre à nos questions et nous vous adressons nos salutations distinguées."*

*9 personnes ont signés cette pétition.*

### **Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Madame la Présidente,  
Madame Verena Berseth,*

*Probablement que vos interlocuteurs sont aussi sur la tribune. Il y aurait tant à dire par rapport aux nombreuses questions mais quand même d'abord quelques réponses.*

*C'est vrai que les communes ne sont pas entièrement libres dans la mise en œuvre des zones 30, elles doivent prouver que 85% des automobilistes, vous l'avez mentionné, ne dépassent pas une certaine vitesse, qui dans les zones 30 est fixée à 35km/h pour pouvoir être validée. Le fait est qu'au Baumettes cela n'est pas le cas, je n'ai malheureusement pas le chiffre exact du V85 de la rue des Baumettes mais c'est une rue qui fait souci. Ceci dit, la vitesse a baissé*

*néanmoins. Quoi qu'il en soit avec les mesures de modération telles qu'elles ont été posées aujourd'hui, la vitesse a baissé par rapport à avant, donc un objectif partiel a été atteint.*

*J'aimerais dire que cela nous touche que des gens soutiennent la zone 30 parce que c'était bien notre intention au départ de mettre ce type de rue en zone 30, même si à l'époque et nous l'avions expliqué lors de la présentation du préavis, nous savions que cela serait une rue probablement un peu plus délicate vue la mixité entre la partie administrative et la partie logement. Et si dans le Journal "24 heures" est paru le fait qu'il y a moins d'enfants, c'est un raccourci. Il arrive que nous répondions aux journalistes pendant presque ¼ heure et qu'ensuite ils ne prennent qu'une seule phrase. Ce que j'avais expliqué c'était justement cette mixité qui existe sur place; d'un côté il y a beaucoup d'entreprises donc de gens moins concernés par la rue, moins respectueux de la rue, et d'un autre côté il y a aussi des habitations et mentionné que la sécurité était meilleure étant donné les trottoirs. Mais le raccourci a été de dire qu'il y a moins d'enfants, donc moins de besoins. C'est bien loin de ce que nous pensons. Donc si nous renonçons, la décision n'a pas encore été prise, d'ailleurs une publication dans la FAO devra paraître, si nous renonçons nous aurons aussi l'opportunité de remettre des passages piétons que nous avons dû retirer et c'est peut-être, pour une question de sécurité, mieux ainsi.*

*Maintenant, dire que si nous avons ce soutien apporté par votre intervention, le courrier qui a été cité tout en début de séance donnait justement tout l'inverse. Le courrier qui a été adressé au Conseil communal et à la Municipalité demande justement d'accélérer le mouvement afin que l'on puisse à nouveau enlever ces chicanes. Notre intention, en tout cas, et cela fera partie de la pesée d'intérêts que nous ferons d'ici peu, c'est de, si nous retirons la limitation 30 km/h au profit de nouveaux passages piétons, ne pas enlever les éléments de modération qui existent et qui ont portés leurs fruits, ce sera simplement pour répondre au Canton qui nous dit que nous ne pouvons pas amender les automobilistes qui dépassent le 30km/h puisque la rue n'est pas validée.*

*Voilà en toute simplicité, mais nous devons encore faire la pesée d'intérêts. Je propose de recevoir cette interpellation pour que nous puissions aussi l'étudier, il y a plusieurs questions techniques auxquelles je ne peux pas répondre comme cela au pied-levé mais nous intégrerons cela dans notre réflexion future.*

### **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

*Je tiens également à remercier Mme Tinetta Maystre et la Municipalité de la part des locataires des Baumettes et je pense que nous aurons une réponse.*

## **16. Questions, propositions individuelles et divers.**

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**  
Remarque concernant la place du Marché

*Je m'excuse de prolonger mais je vais être courte, j'avais interpellé la Municipalité il y a quelques temps sur la place du Marché: comment elle allait être améliorée? Si une commission allait se réunir? Alors bon, je crois que la commission ne s'est pas encore vue, néanmoins j'ai constaté que l'on repeignait des bancs sur la place du Marché. Et je trouve cela bien, cela donnera de la couleur. Par contre j'ai été surprise parce qu'il y a des habitants*

qui disaient "mais on va encore dépenser plein d'argent, cela doit coûter cher. Ces bancs il n'y a pas longtemps qu'ils sont là, etc" et ils s'imaginaient que c'était une entreprise privée qui faisait ces travaux. Alors, entendant tout cela, je suis allée m'adresser aux gens qui travaillaient et j'ai appris que c'était donc la Commune qui faisait ces travaux et que ce sont des apprentis de la Commune qui les effectuaient. En discutant avec ces jeunes, ils étaient forts heureux même de faire ces travaux en disant que cela leur permettait d'apprendre à poncer du bois, peindre, etc... Alors contrairement à ce que certains s'imaginent que cela va coûter CHF 20'000.-/CHF 30'000.- ou plus pour repeindre ces bancs, j'imagine que le montant est moindre et c'est aussi pour la population, qui, quoi que nous fassions, critique tout alors juste pour dire et bien non, cela ne coûte pas si cher.

- **M. Roland Divorne, PLR**

- Question relative au projet de construction à La Croisée

Mesdames, Messieurs les Municipaux,

Je serai bref, une question à Mme la Syndique. Au dernier Conseil, une conseillère avait posé la question concernant le statut de La Croisée pour les travaux qui devaient déjà avoir commencé il y a fort longtemps. Est-ce qu'il y a des nouvelles? Est-ce cela a évolué?

**Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Monsieur Roland Divorne, je pense que vous avez eu une absence en début de séance, puisque Mme Tinetta Maystre, dans les informations de la Municipalité, a fait part d'une information reçue. De fait, que les travaux allaient commencer au mois de juillet en fonction encore des délais que la société coopérative a eu pour demander des crédits aux banques et du départ du dernier locataire qui est la garagiste.

**M. Roland Divorne, PLR**

Alors cela m'a totalement échappé et j'en suis totalement désolé. Merci.

- **M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal**

La Fête de l'Enfance aura lieu ce samedi sur la place du Marché. Rassemblement à 15 heures et départ du cortège en espérant que la météo soit meilleure que ce qui est annoncé à la télévision.

- **Mme Gisèle Martin, PLR**

- Question relative à l'état des routes

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

J'aimerais m'adresser à la Municipalité. Après l'hiver assez long que nous avons eu, il y a beaucoup de routes qui sont bien détériorées et j'aimerais savoir si vous avez mis quelque chose à l'ordre du jour de vos prochaines séances pour remettre en état ces routes?

### **Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Bien sûr, il y a un montant au budget, d'ailleurs heureusement. L'hiver a été rude et rude plusieurs fois, donc nous avons fait un premier tour des nids de poule qui étaient déjà assez nombreux en février, ils se sont même renforcés et il s'en rajouté par la suite. Vous avez peut-être vu, qu'il y a un marquage rose autour de ces trous et un appel d'offres en cours afin que ces trous soient comblés: Nous avons rebouché en urgence ce qui était nécessaire par rapport au Tour au Romandie, vu que les cyclistes arrivent et la suite arrive. En effet, ce sont des dégâts assez importants. Il faut dire que les routes de Lausanne et celle du 14-Avril sont maintenues en attente des travaux du tram, c'est à ce moment-là que nous les referons à neuf. Dans l'intervalle, il faut intervenir assez lourdement pour réparer ces nids de poule.*

### **Mme Gisèle Martin, PLR**

*Mais vous ne ferez pas seulement le bas, il y aura également des travaux en haut?*

### **Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Oui bien sûr. Mais, entre parenthèse, la route de Cossonay a été refaite de neuf, celle-là est bonne, elle tient.*

- **M. Gérard Duperrex, UDC**

*Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,*

*Je tiens à remercier Mme Nicole Haas-Torriani au sujet de son intervention pour la place du Marché et j'ai eu les mêmes intérêts qu'elle et suis allé voir et c'était deux apprentis qui ponçaient les bancs et qui ont fait le travail.*

*Par contre, je reviendrai sur un point. Quand il y a eu la mise à l'enquête il était prévu des arbres. Je sais bien, aller planter des arbres au milieu de cette place, c'est un peu ridicule. Mais en son temps, il y avait des arbres, il y avait quatre caisses avec des arbres qui ont été déplacés, ici derrière, sur le parking et qui, entre parenthèse, gênent pour la circulation car j'y passe plusieurs fois par jour. Je pense qu'il serait possible de reprendre ces bacs qui venaient de la place du Marché pour les remettre à la place du Marché, ces bacs sont transportables soit par un transe-palette ou quitte à mettre des roulettes dessous pour les déplacer, car cette place est absolument vide, elle est vraiment vide et je pense qu'en plus des quatre vous pouvez peut-être en remettre deux de plus, donc six et puis les déplacer comme cela il y aura une petite vie sur cette place qui est vide.*

### **Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*D'abord pour dire que le projet est conforme à la mise à l'enquête. Le réaménagement du centre a permis de planter 30 arbres supplémentaires, c'est dire si nous faisons beaucoup plus que ce qu'il y avait avant. Les pots qu'il y avait avant et qui étaient justement transportables étaient une mesure transitoire pour occuper la place pendant le chantier, animer quelques part. Maintenant, nous avons opté pour une plantation d'arbres en pleine terre et plus en pot car cela les rendait plus fragiles.*

*Donc dire que le projet est conforme à la mise à l'enquête. Il y a nettement plus d'arbres qu'avant et l'idée du projet et de sa réalisation est d'avoir une place libre pour pouvoir accueillir beaucoup de gens, accueillir des jeux. Cet après-midi, par exemple, je suis allée faire un tour, aussi pour voir les bancs et voir l'ambiance, et cette place était juste noire de monde, c'était impressionnant comme maintenant cela prend et que c'est bien l'espace libre qui compte ici. Lors des évènements à Noël, il y a de la place pour le sapin et dans l'intervalle ce sont des arbres en pleine terre et qui sont en bonne santé qui sont là et qui vont encore grandir et prendre de l'ampleur.*

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance et souhaite à toute l'assemblée un bon retour dans leur foyer tout en rappelant que la prochaine séance aura lieu le jeudi **23 mai 2013** à **20h00**.

Clôture de la séance à 22h25

La Présidente

La secrétaire

Nicole Divorne

Yvette Charlet